



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 20 juin 2023, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S) le 14 juin 2023.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHAUDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHEZ RUIZ, Mme Melody TONOLLI., M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUEL
Mme Catherine CHEVALIER après la délibération DSOL 54
Mme Anissa GHAI après la délibération DSOL 54
M Jérôme MARCHAND
Mme Sinda MATMATI
M. Hermano SANCHEZ RUIZ après la DJS 14
M. Cédric VILLANI

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ
Mme Agnès BERTRAND
Mme Julie CABOT
Mme Sidonie PARISOT
M Guillaume DURAND
Mme Hélène MERMBERG
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE
M. Maxime COCHARD
Mme Sinda MATMATI jusqu'au projet de délibération 2023 DJS 76
M. Pierre RABADAN jusqu'au projet de délibération 2023 DU 39

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 05.

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement.

- **14 2023 13 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Vous avez reçu un ordre du jour très complémentaire à l'ordre du jour initial, donc je vous propose d'adopter l'inscription à l'ordre du jour de notre séance de l'ensemble des délibérations qui ont été adressées vendredi dernier à l'ensemble des élus du Conseil.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/106

- **14 2023 13 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **14 2023 10 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 mai 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je propose maintenant d'adopter le procès-verbal des délibérations du 30 mai. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/107

- **14 2023 10 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 30 mai 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 14 2023 12 : Adoption du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous présente l'adoption du budget supplémentaire de notre état spécial pour l'année 2023.

Lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement, nous avons adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exécution budgétaire de notre état spécial d'arrondissement qui constatait l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant de 1 937 424 € qui se découpait ainsi : 417 161 € à la dotation d'animation locale, 1 M€ et quelques sur la dotation de gestion locale et 496 817 € sur la dotation d'investissement.

Ces crédits de restes libres d'emploi de 2022 font l'objet d'une inscription budgétaire sur le budget supplémentaire 2023. Très concrètement, ces restes libres d'emploi correspondent à l'estimation des charges fluides nécessaires au fonctionnement de nos équipements de proximité. Ce budget supplémentaire nous permet de les régler sur l'exercice budgétaire en fonction des prévisions et des estimations qui se sont révélées d'ailleurs assez justes, puisque nous pouvons les absorber avec ces restes libres d'emploi.

Nous avons également, pour la toute petite somme de 20 341 € et 21 969 €, un transfert de crédit chaque année entre l'état spécial d'arrondissement et le budget général de la Ville lié à la Direction des espaces verts et le centre horticole de Rungis. C'est très classique.

Nous avons également obtenu, dans notre dialogue budgétaire avec la Ville de Paris, un budget supplémentaire pour notre fonctionnement de l'année 2023 pour du gardiennage. « Gardiennage » est un mot qui signifie simplement de pouvoir faire fonctionner à peu près normalement l'ouverture et la fermeture de nos équipements de proximité qui sont mis à disposition des associations ou d'autres partenaires pour organiser des événements que ce soit dans la Mairie et dans la mairie annexe, puisque dans le 14^e arrondissement, nous avons deux bâtiments de mairie d'arrondissement. Vu l'utilisation intensive et les demandes de réservations importantes, cela nécessite des moyens humains supplémentaires tout comme lorsque nous ouvrons des cours d'école en dehors des horaires des jours scolaires ou d'autres équipements.

Je crois que j'ai à peu près dit ce qu'il y avait à dire sur le budget. Cela n'a vraiment rien d'extraordinaire. Cela montre aussi la bonne exécution budgétaire, la bonne prévision aussi de l'estimation des fluides et le fait que nous n'ayons pas eu de difficultés pour les régler, ce qui a été porté à la commission du budget supplémentaire qui réunit l'ensemble des maires d'arrondissement avec l'exécutif et ces derniers arbitrages nécessaires avant l'examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris, mais dans lesquels ceux des mairies d'arrondissement ont leur juste part.

Y a-t-il des interventions sur ce budget supplémentaire ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire. J'ai juste une question. Vous nous dites que l'impact de l'inflation sur le coût des fluides avait été bien anticipé et que vos prévisions étaient exactes. Quand on vous avait demandé ces prévisions, vous nous aviez dit qu'il n'y en avait pas. Est-ce que, aujourd'hui, vous pouvez nous dire non pas vos prévisions, mais l'impact 2023 de l'inflation de l'augmentation des prix de l'énergie sur les fluides pour les équipements de proximité ? C'était une question.

J'ai une remarque sur la parfaite exécution, le parfait niveau de prévisions, etc. Il suffit de prendre les chapitres et articles qui sont dans le rapport ventilé. On voit par exemple, sur le 60 61 22, un budget

primitif voté à 51 000 € et une nouvelle fixation 2023 à 116 900 €, donc c'est doublé. C'est la même chose sur le 611 avec un budget primitif à 80 000 € et un budget supplémentaire 2023 du 14^e également doublé à 71 000. Sur certains chapitres, il y a quand même des écarts absolument énormes et cela ne concerne pas que les fluides. C'est une observation. Je pense qu'il n'y a pas lieu de se congratuler sur la qualité des prévisions. Cela laisse même à penser que certains postes sont, soit à dessein, soit pour des raisons de répartition des charges entre le 14^e et la mairie centrale, délibérément sous-estimés au niveau du budget primitif pour être ensuite doublés au budget supplémentaire.

Mais sur les prévisions et les fluides, j'aimerais, s'il vous plaît, avoir un chiffre. Merci.

M^{me} PETIT

Écoutez, je pense qu'on va vous les communiquer ultérieurement. Au dernier Conseil d'arrondissement, on a aussi examiné le compte administratif et le compte de gestion. Vous n'étiez pas là, mais tous les documents montraient sur le taux d'exécution budgétaire qui était supérieur en 2022 par rapport à l'année 2021 qu'on maîtrisait la consolidation d'un budget prévisionnel et son exécution au regard des besoins. Sur l'estimation et les demandes de précision sur les fluides, on pourra bien évidemment vous les apporter de manière un peu plus détaillée. On ne l'a pas fait là dans ce document, mais cela a été très bien vu et c'est très bien réglé dans le cadre.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne demandais rien d'extraordinaire : un chiffre sur 2023 sur l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie. Vous avez dit que vos prévisions se sont révélées fiables. Or, on en avait demandé et vous nous aviez dit que vous n'aviez pas de prévisions. Mais peu importe, puisque l'on est maintenant à la fixation du budget supplémentaire. Savoir quel a été l'impact sur les fluides n'est pas une question extraordinaire. On ne demande même pas une réponse à 10 000 € près, mais juste un ordre de grandeur si vous n'avez pas le chiffre exact.

M^{me} PETIT

On a eu par exemple une facture d'eau supérieure puisqu'il y a une augmentation du prix de l'eau qui est d'à peu près 240 000 €. Cela nous a permis justement de régler ces factures comme dans beaucoup d'autres mairies d'arrondissement. C'est un sujet qui a été unanimement partagé. Ensuite, pour le budget prévisionnel de l'année prochaine, on le regardera aussi au regard des premiers mois de l'année et des consommations. Aujourd'hui, on ne les a pas encore. En tout cas, ce ne serait pas significatif et ce ne serait pas suffisamment éclairant. Mais on vous fera passer ces éléments dans le détail.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération du budget supplémentaire.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/108

– **14 2023 12 : Adoption du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial du 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22
Avis défavorable :	5
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 14 2023 11 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

C'est une délibération classique pour procéder à l'inscription de neuf associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne pour bénéficier de ses services et de son accompagnement. Ce sont des associations qui portent aussi bien sur le cinéma, la culture, l'histoire, la défense du vélo avec Paris en selle ou l'idée même d'Europe à une époque où beaucoup se replient sur soi, le Mouvement européen de France.

Nous sommes très heureux de les accueillir dans le 14^e et donc je vous demande, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/109

– 14 2023 11 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de neuf associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DDCT 40 : Subventions (17 750 €) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La délibération DDCT 40 porte sur l'autorisation d'accorder des subventions à six associations au titre du fonds d'animation locale. Ce fonds a été créé dans le but de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement et a été mis en place par le Pacte parisien de proximité qui a posé le principe de la création d'un fonds. Pour cette année, les associations doivent remplir un intérêt public local du projet soutenu, être en accord avec les principes de la République et valeurs du service public parisien et donner des gages de transparence.

On propose d'accorder des subventions aux associations suivantes : le Café associatif Pernety, C14, Jeunesse Feu Vert, la Table des Matières, Mission Bretonne d'Île-de-France et Ring 14 qui sont connus de beaucoup d'acteurs et d'actrices. Ring 14 a organisé le gala de boxe, il n'y a pas très longtemps. La Mission Bretonne a organisé la Fête de la Bretagne. Le café associatif est connu pour ses nombreuses actions dans le quartier Pernety.

Cela est pour un montant global de 17 750 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'avais juste une question sur l'association Feu Vert afin de savoir où en est le recrutement des éducateurs additionnels pour lesquels on s'était battu l'an dernier.

M^{me} PETIT

Le recrutement est en cours. Mais vu l'ordre du jour, je vous propose que l'on s'en tienne aux questions qui concernent les délibérations. Cela étant, on est largement disponibles pour répondre aux questions par écrit. Là, on est à l'attribution aussi d'un local Porte d'Orléans pour que l'équipe puisse s'installer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/110

– **2023 DDCT 40 : Subventions (17 750 €) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DDCT 79 : Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération porte sur la fixation de redevances d'occupation temporaire de certaines salles à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Comme vous le savez, les mairies d'arrondissement mettent à disposition des salles dans les locaux des mairies et leurs annexes. Ces espaces relèvent de leur gestion en tant qu'équipement de proximité. Cette délibération permettrait de prévoir une des redevances exceptionnelles qui s'étaleraient sur la période des JO entre le 1^{er} avril et le 15 septembre 2024.

Cela porterait dans le 14^e sur la Salle des Fêtes, la Salle des Mariages, le Salon Leclerc, le Salon des Quatre Saisons. Cela permet de revoir durant cette période leur tarification pour des événements qui seraient liés aux Jeux olympiques et paralympiques. Les recettes ainsi générées permettront aux mairies de bénéficier de crédits supplémentaires en faveur des usagers et du tissu associatif local.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/111

– **2023 DDCT 79 : Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DLH 88 : Réalisation 9, rue de Plaisance (14^e) d'un programme d'aménagement de locaux associatifs par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (130 000 €)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération, que je suis très heureux de vous présenter aujourd'hui porte sur une subvention de 130 000 € pour la réalisation au 9 rue de Plaisance d'un programme d'aménagement de locaux associatifs par Paris Habitat qui s'est effectué dans le cadre d'un budget participatif de 2017 où l'association Udé ! avait été lauréate pour son projet de solidarité et cohésion sociale afin de créer des locaux associatifs dans un pavillon abandonné. Le projet vise à réaliser un local associatif en rez-de-chaussée et en sous-sol du pavillon de ladite « Maison grecque ». Ce projet avait été retenu par la Ville qui s'était engagée à accorder une subvention de 130 000 € à Paris Habitat qui a la charge de la réalisation des travaux. Afin de faire aboutir ce projet, cela a été un petit peu compliqué, on a dû engager un processus de scission de copropriété pour devenir pleinement propriétaire du bâtiment, mais nous y sommes arrivés. Cela a été signé le 6 avril dernier.

Cette libération vise à accorder une subvention de 116 722 € qui seront alloués à la réalisation du local associatif mis à la disposition de l'association Udé !, les 13 278 € restants seront utilisés pour l'aménagement des espaces extérieurs attenants au local. On sait tous que cet espace rue des Thermopyles est un espace associatif et de vivre ensemble remarquable, donc on est très heureux de cette subvention et on espère que vous la voterez.

M. COULOMB (Public)

Merci. Je vais intervenir plusieurs fois dans cette séance parce que j'ai plusieurs engagements dans les associations. Pour que vous vous y retrouviez, je suis adhérent de l'Association Urbanisme et Démocratie qui a obtenu la création d'un local associatif au budget participatif 2017 et je suis aussi co-président de l'association qui gère la pension de famille « la Maison des Thermopyles » qui bénéficiera des logements sociaux supplémentaires dans la même maison rénovée. Je suis aussi secrétaire du Collectif Logement Paris 14 et j'interviendrai à ce titre sur la DLH 141.

Considérant la DLH 88, nous nous réjouissons du vote de la subvention pour notre salle associative dans la Maison grecque. Ce sera une nécessité et un complément à l'action de lien social de l'association Udé ! Depuis des années, Udé ! anime le quartier. Pour l'illustrer, le jardin que nous gérons, outre le jardin partagé, a accueilli au mois de juin une grande pizzerade. Les AMAP font maintenant des distributions en plein air dans le jardin. Le 21, pour la Fête de la musique, un groupe est accueilli. Les 23 et 24, il y aura la fête des Thermopyles. Ce local nous permettra d'augmenter et d'amplifier le partage avec le quartier et avec des associations amies pour le lien social.

Maintenant, nous sommes un petit peu inquiets par les délais successifs de report de cette opération puisque depuis 2017, on espérait chaque année que cela allait venir. Maintenant, cela se précise. La dernière fois que nous avons eu Paris Habitat, cela devait commencer en septembre et peut-être même en juillet avec la démolition des cloisons intérieures. Mais là, nous n'avons plus aucune nouvelle de la part de Paris Habitat, donc je me retourne vers les élus pour savoir s'il y a du nouveau dans le planning de ce projet.

En ce qui concerne la maison des Thermopyles, c'est une institution qui loge plutôt les plus défavorisés : des gens qui viennent de la rue, des gens qui ont de graves problèmes personnels. Là aussi, il y a urgence à créer cinq logements. C'est une illustration de ce qu'il faut faire dans le cadre du programme la DLH 141. Il faut non seulement avoir de bonnes intentions, mais il faut aussi loger les plus démunis.

Voilà ce que je voulais dire au sujet de la création de ce local associatif avec en complément l'urgence d'avoir cinq logements de plus pour les gens qui en ont vraiment besoin. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour cette intervention. Je vais passer la parole à Mme CARRÈRE-GÉE.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci pour ces explications, Monsieur, qui ne suffisent pas à répondre à nos interrogations qui nous paraissent être « de base ». On a un exposé des motifs de ce projet de délibération qui nous dit qu'on fait des locaux associatifs avec le budget participatif pour l'association Udé ! On ne sait pas qui est l'association Udé ! La moindre des choses est de rendre compte aux élus. C'est un projet de délibération. On ne sait pas quelle est l'association Udé !, on ne connaît pas son activité, on ne connaît pas son budget, on ne sait pas, donc on ne sait pas à qui cela s'adresse. Dans le projet de délibération, on nous dit qu'on va voter une subvention municipale d'un montant de 130 000 €. Ce n'est pas rien. On peut faire des choses avec 130 000 € ! Ces 130 000 € sont peut-être pleinement justifiés. Mais en tant qu'élue, je n'ai aucune information sur le nombre de mètres carrés concernés, l'ampleur des travaux... Est-ce que la subvention municipale de 130 000 € couvre le total des travaux ou est-ce que ces travaux s'élèvent à un montant beaucoup plus élevé ? Quel est le contenu de ces travaux ? Je pense d'ailleurs que c'est vraiment typique.

Encore une fois, Madame la Maire, ce n'est pas vous qui écrivez les exposés des motifs, mais il y a un devoir de vigilance. Ils sont soumis au Conseil d'arrondissement. Je pense qu'un projet comme cela encourt un risque d'illégalité étant entendu que l'on n'a absolument aucune information. On ne sait absolument rien.

Je ne vote pas un projet comme cela. Je ne voterai pas contre. Vous nous avez dit, Monsieur, que ce serait utile à une association qui fait du bien dans le quartier, c'est très bien et l'on veut bien le croire. Mais on est élus du 14^e arrondissement. Les citoyens ont le droit de savoir où va l'argent public. J'en suis désolée. On ne s'associera pas à ce vote. Je vous remercie.

M^{me} BERTRAND

Écoutez, Mme CARRÈRE-GÉE, à partir du moment où vous habitez le 14^e arrondissement et vous êtes élue dans le 14^e arrondissement, ne pas connaître Udé ! ou ne pas connaître la Maison des Thermopyles m'étonne. Mon deuxième étonnement est tout simplement que j'ai présenté à plusieurs reprises, dans cette instance, les travaux, la Maison grecque et l'ensemble des délibérations. Comme Jean-Pierre COULOMB le disait, il y a eu beaucoup de délibérations pour des problèmes administratifs et l'on vous mettra dans le compte rendu l'ensemble des délibérations de ces dernières années sur lesquelles j'ai présenté très concrètement l'ensemble des travaux qui vont être réalisés sur ce site, sur le projet associatif et sur le projet de la Maison grecque.

Cela étant dit, je voulais intervenir pour dire que, bien évidemment, je me réjouissais de cette délibération et dire à Jean-Pierre COULOMB que la déclaration de travaux a bien été déposée en début d'année. Elle a été adoptée et « purgée » comme on dit en langage urbanistique pour signifier qu'il n'y a aucun recours au mois d'avril. Les travaux doivent démarrer. J'ai demandé à Paris Habitat de revenir rapidement vers vous. Ils vont démarrer les travaux en octobre ou en novembre 2023 pour un an de travaux. Je me réjouis vraiment qu'enfin, ce projet aboutisse. Cela a été effectivement assez long.

M. DE FARAMOND

Je m'étonne aussi, car, comme l'a dit Agnès, on a évoqué ce projet à plusieurs reprises lors de ce Conseil d'arrondissement. J'en profite pour faire une petite publicité. C'est issu d'un budget participatif en 2017. Avant que les projets soient soumis au vote, il y a une commission ad hoc à laquelle sont invités l'ensemble des élus, y compris les élus d'opposition, avec les porteurs de projets. C'est à cette occasion aussi que l'on peut échanger avec les associations et les différents porteurs sur la nature du projet, les enjeux et le rayonnement sur l'écosystème local.

M^{me} PETIT

Merci pour ces précisions. J'ajoute également pour parfaire la transparence. Le montage est juridique, financier et budgétaire aussi. Le sens du projet, il a également été examiné au conseil d'administration de Paris Habitat auquel l'opposition municipale est, bien évidemment, également représentée.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/112

– **2023 DLH 88 : Réalisation 9, rue de Plaisance (14^e) d'un programme d'aménagement de locaux associatifs par Paris Habitat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (130 000 €)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DDCT 73 : Subventions (77 000 €) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

La DDCT 73 porte, dans le cadre du budget participatif, toujours sur l'accompagnement par des associations pour veiller à ce que le budget touche le plus d'habitants et d'habitantes possible, notamment dans les quartiers populaires.

Pour veiller à cette égalité d'accès au budget et d'informations, des associations sont désignées chaque année pour présenter le budget, faire remonter les projets, permettre à des porteurs de se familiariser avec le processus pour déposer des projets qu'ils auraient pour leur quartier. Chaque année, une structure de quartier accompagne les habitants et les associations du QPV dans la démarche du budget participatif. L'an prochain, le Moulin à café aura la charge de cette mission. Je ne vais pas refaire toutes les raisons pour lesquelles on connaît le Moulin à café. Cette association est aussi identifiée par les acteurs locaux et donc joue un rôle important dans la dynamique de quartier, participe activement à des appels à projets, aux consultations et réunions et rayonne aussi auprès des habitants et des habitantes. Pour ce faire, il sera épaulé par le Service démocratie locale.

Je tiens à souligner aussi l'action et tout le travail réalisé par le service à l'occasion du budget participatif. Le Moulin à café sera donc amené à avoir cette mission pour l'année 2023-2024.

Je vous propose donc de lui allouer une subvention de 6 000 € pour mettre en œuvre cette mission.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/113

– **2023 DDCT 73 : Subventions (77 000 €) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DU 39 : Maine Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Bilan de concertation préalable**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'examen des délibérations qui concernent l'urbanisme et le logement et l'habitat et je passe la parole à Agnès BERTRAND.

M^{me} BERTRAND

La première délibération est sur le bilan de la concertation qui a eu lieu de 2018 à 2022 sur le site de Maine Montparnasse.

Petit rappel, c'est au premier semestre 2018 que le Conseil de Paris a approuvé le lancement du projet urbain Maine Montparnasse, ses objectifs et ses modalités de concertation. Vous connaissez ce secteur. Tous les gens qui habitent le 14^e arrondissement et même au-delà connaissent bien ce secteur qui est marqué par des opérations urbanistiques des années 60 avec une longue histoire culturelle sur ce quartier. C'est un quartier avec une gare, une offre très dense de transports en commun, mais aussi beaucoup de véhicules, de très nombreux transports et ceci au carrefour de trois arrondissements, le 6^e, le 15^e, et notre arrondissement, ce qui en fait aussi sa spécificité.

Les objectifs qui ont été fixés de désengorger ce quartier et de mêler harmonieusement des fonctions de transport, de logements, de bureaux, d'activité et de loisirs. On voit en quoi l'objectif est compliqué.

Nous partons en 2018 un premier diagnostic partagé du site qui ne correspond ni à notre conception urbaine actuelle, ni à nos exigences environnementales, ni aux attentes des habitants. Je ne reprendrai pas les orientations du plan d'aménagement que j'ai présenté au dernier conseil sur le PLU, mais on voit bien que les objectifs et les attentes des Parisiens sont bien évidemment très éloignés de ce qu'est ce site aujourd'hui. De très nombreuses évolutions sur ce quartier ont déjà été réalisées ou sont prévues. Sont déjà réalisés les Ateliers Gaîté et la rénovation de la gare. La rénovation de la Tour Montparnasse et de la Tour CIT est prévue et devrait démarrer en septembre 2024. Le permis de construire est en cours pour l'immeuble PRD au-dessus de la gare. Le projet Oasis devrait bientôt voir démarrer ses travaux. Compte tenu de ces multiples chantiers sur ce quartier, une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination a été confiée à un prestataire par la Ville de Paris.

Sur la base des objectifs votés en 2018, les copropriétaires de l'ensemble immobilier de la Tour Montparnasse et de la Ville de Paris se sont associés pour créer un groupement de commandes et lancer des études à la fois pour la transformation du centre commercial, mais aussi pour la restructuration des espaces publics. En 2020, les études sur le projet immobilier ont été interrompues. Je tiens à le préciser parce que c'est une question qui nous est souvent posée : il n'y a pas aujourd'hui de projet. Il y a des orientations, mais il n'y a pas de projet défini. La Ville de Paris a décidé de poursuivre les études sur les seuls espaces publics avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui avait été lauréate.

Cette délibération a pour objet d'approuver le bilan de la concertation de 2018 à 2022 qui s'est déroulée en quatre périodes : en 2018, un diagnostic dont je vous ai dit quelques mots ; en 2019, l'approfondissement du projet lauréat ; en 2020-2021, un temps de travail sur les sujets de mobilité et d'inter mobilité ; et en 2022, une nouvelle étape de concertation sur les seuls espaces publics.

Les principales modalités de cette concertation sont assez habituelles : des réunions publiques, des marches urbaines, des informations spécifiques que vous trouvez d'ailleurs sur le site de *Paris.fr* sur le site de Maine Montparnasse avec la mise à disposition régulière des comptes-rendus et des réunions qui ont eu lieu avec les trois mairies, des informations aux conseils de quartier et des registres spécifiques, soit électroniques, soit papiers dans les mairies.

Les enseignements de cette concertation sont une priorité sur l'organisation des mobilités et des déplacements, une baisse de la voiture, une amélioration du cheminement des piétons, vélos et transports en commun. Le deuxième enseignement de cette concertation est le renforcement des espaces verts et la convivialité des espaces publics.

Je vais juste faire un focus sur des sites localisés sur l'espace public dans le 14^e arrondissement et je laisserai Guillaume DURAND le compléter si je n'ai pas été suffisamment complète. Sur la rue du Commandant Mouchotte, est prévu un grand terre-plein central végétalisé avec 250 arbres supplémentaires qui doivent être plantés afin de créer un jardin et en lien direct avec la forêt urbaine en cohérence avec la Place de Catalogne. Un permis d'aménager devra être déposé pour un démarrage des travaux au deuxième semestre 2024.

Le deuxième site qui nous intéresse plus particulièrement sur le 14^e arrondissement est la rue du Départ où une réflexion est faite pour une circulation apaisée dédiée prioritairement aux bus, taxis et vélos et que les trottoirs soient élargis et largement plantés.

Je conclurai en rappelant l'OAP, l'orientation d'aménagement et de programmation, de Maine Montparnasse qui est un des éléments du PLU B du projet de révision que j'ai présenté au dernier Conseil d'arrondissement et qui a été présenté au Conseil de Paris. Les objectifs sont de faciliter les mobilités actives dans l'ensemble du périmètre pour simplifier les parcours des piétons, des personnes à mobilité réduite, des vélos et des usagers des transports, ce qui veut dire une réduction de la circulation automobile, une amélioration de la lisibilité et des accès aux différents programmes sur le recalibrage de la rue du Départ ainsi que la rue de l'Arrivée, mais je faisais plutôt un focus sur le 14^e arrondissement. Le deuxième objectif est d'assurer les continuités végétales de la Place de Catalogne jusqu'à la place du 18 juin 40. Enfin, le troisième point de cette OAP concerne la restructuration du centre commercial Maine Montparnasse sur lequel nous n'avons pas aujourd'hui de projet concret, mais sur lequel il est très nettement précisé dans cette OAP, qui sera donc opposable à qui veut construire dans ce quartier, une part significative d'habitations, dont 35 % de logements locatifs sociaux intégrant également des logements des logements BRS, un programme complémentaire sur des surfaces d'activité économique de commerce avec un modèle d'exploitation favorable et de développement d'économie sociale et solidaire. La surface de plancher liée à l'activité économique devra diminuer par rapport à la surface existante. Le dernier point est d'affirmer l'identité culturelle et artistique de Montparnasse, notamment par la réalisation d'un espace dédié aux pratiques artistiques contemporaines permettant un rééquilibrage de l'offre de diffusion artistique dans le sud de Paris et répondant à l'histoire culturelle à laquelle je faisais allusion au début de mon intervention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais juste pour dire qu'autant, on s'associera au projet de délibération DU 28, autant, on ne peut évidemment s'associer au DU 39 eu égard à notre opposition à certains éléments du projet Oasis où l'on soutient plutôt les centaines de riverains qui ont engagé des actions en justice contre ce projet, qui est privé, spéculatif et anti-écologique, contre les aménagements Mouchotte et pour protester aussi sur ce qui se passe dans la gestion des travaux sur la Place de Catalogne. Merci beaucoup.

M. DURAND

Agnès BERTRAND a été très complète. Cette délibération porte sur le bilan de la concertation sur les espaces publics et non pas sur le projet Oasis ou sur la place de Catalogne, mais ce n'est pas grave, on peut toujours considérer que c'est une délibération sur le quartier en général.

Je voulais simplement ajouter que Agnès BERTRAND était un petit peu optimiste sur le deuxième semestre 2024. C'est l'objectif, mais on ne peut pas le garantir et sera peut-être début 2025. Ce qui est sûr est que la rue du Commandant Mouchotte sera le premier espace public modifié dans ce projet. On a bataillé avec Madame la Maire là-dessus et l'on est très contents d'avoir ce prolongement de la forêt urbaine qui va être installé.

Je voulais mettre l'accent sur ce qu'on a fait en termes de circulation. Dans le cadre d'embellir votre quartier, nous avons clos le terre-plein Edgar Quinet, ce qui va aussi apaiser la rue du Départ. Cela fait un tout cohérent pour éviter la circulation de transit dans le quartier Montparnasse qui passera désormais par le boulevard Raspail. Tous ces reports de circulation sont d'ailleurs dans l'étude de circulation mentionnée dans ce bilan de concertation qui a été faite fin 2022. L'étude de circulation a été notamment demandée par les maires du 6^e et 15^e arrondissement. La restitution était organisée la semaine dernière. Malheureusement, les mairies du 6^e et du 15^e n'ont pas pu assister à cette restitution puisqu'ils ne sont pas venus en réunion. Si vous le souhaitez, Mme CARRÈRE-GÉE, je peux vous envoyer cette présentation et vous l'enverrez à vos collègues en leur disant que demander une réunion et la boycotter ensuite n'est pas très respectueux, mais on commence à s'habituer à l'absence en réunion et en conseil d'arrondissement avec la droite municipale.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/114

– **2023 DU 39 : Maine Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Bilan de concertation préalable**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22
Avis défavorable :	5
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DU 28 : Maine-Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Contrat de transaction avec le syndicat principal des copropriétaires de l'Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La délibération DU 28 porte sur un contrat de transaction avec le syndicat de l'ensemble immobilier de la Tour Maine Montparnasse, auquel je faisais allusion il y a quelques minutes, et la Ville de Paris. Cette délibération a pour objet le paiement de l'étude urbaine réalisée en 2018-2019 sur le secteur Maine Montparnasse. En 2018, la Ville s'est accordée à passer à une convention avec l'ensemble immobilier pour mettre en place un dialogue compétitif entre des équipes pouvant proposer un plan d'ensemble sur le quartier.

Lors du lancement de l'étude, une convention a été rédigée votée en Conseil de Paris. Il était prévu que, dans cette convention, 100 % des honoraires seraient versés au candidat par la Ville de Paris, mais que l'ensemble immobilier la rembourserait à hauteur de 50 %. Cela représente quand même une somme de 278 400 €. Cette somme n'ayant jamais été perçue par la Ville en raison d'un certain nombre de différends bien que les modalités de calcul aient été clairement désignées dans la convention, il y a eu des négociations depuis 2020 entre l'ensemble immobilier et la Ville de Paris qui sont enfin arrivés à un accord pour que l'ensemble immobilier de copropriété verse à la Ville de Paris les 278 400 € qu'il lui doit.

Je vous propose donc d'accepter cette délibération et d'autoriser la signature de ce contrat.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/115

– 2023 DU 28 : Maine-Montparnasse (6^e, 14^e et 15^e) - Contrat de transaction avec le syndicat principal des copropriétaires de l'Ensemble Immobilier Tour Maine Montparnasse

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DLH 105 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La DLH 105 concerne des garanties d'emprunts que je passe régulièrement dans cette instance. Cela concerne un immeuble qui va être en construction au 100 boulevard Jourdan. C'est le garage moto au carrefour Jourdan/Père Corentin qui a été préempté par la Ville et sur lequel le permis de construire est en cours. Cela concerne 17 logements sociaux, 17 logements LLI, et surtout, il y aura une maison de santé au premier étage et un commerce d'activité au rez-de-chaussée, ce dont nous sommes très contents.

La garantie d'emprunts est pour un montant d'à peu près 3,7 millions.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/116

- 2023 DLH 105 : Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 22
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La délibération 141 est l'adoption du Plan Partenarial de Gestion et de la Demande de Logement Social et de l'Information des Demandeurs.

Ce plan répond à deux obligations législatives. La première qu'est la loi Égalité citoyen de 2017 qui a rendu obligatoire l'élaboration de ce plan. La deuxième loi à laquelle on fait souvent référence est la loi Élan 2018 qui impose une cotation commune à tous les réservataires sur un même territoire. Il y a eu une première délibération que j'ai présentée en juillet 2022 qui a adopté la démarche et le calendrier de ce plan. Cette délibération est donc l'adoption de ce plan.

La Ville de Paris a été précurseuse dans ce domaine, car une cotation existe depuis 2014, bien avant les lois auxquelles je faisais allusion. Au-delà de cette cotation, ce sont des dynamiques partenariales dans lesquelles la Ville de Paris s'est engagée depuis maintenant plus de 10 ans avec un socle de cotation partagée de la demande, une validation commune en matière de gestion de la demande, des fixations d'objectifs pour le relogement des ménages prioritaires et ceux en grandes difficultés économiques et sociales en veillant à la géographie solidaire. Il y a eu pour l'élaboration de ce plan une large concertation des mairies d'arrondissement, des bailleurs, de tous les réservataires, des associations dans le domaine du logement social, du handicap ou des victimes de violences. Ce plan vise à faciliter l'accès des Parisiens au logement social en assurant un accueil et une information de qualité en demandeurs. Comme je le disais quand j'ai présenté la commission logement du 14^e arrondissement, nous avons encore du travail à faire pour un meilleur accueil et une meilleure information des demandeurs.

Un autre objectif en ayant une gestion partagée de la demande et de la cotation est de mettre en place deux nouveaux dispositifs sociaux en plus de ceux qui existent déjà : un accompagnement social lié au logement qui est un dispositif piloté par la Ville et un accompagnement vers et dans le logement piloté par l'État en complément des dispositifs que la Ville a déjà mis en place depuis un certain nombre d'années.

Je voudrais revenir sur la cotation actuelle. On connaît les objectifs de cette cotation : droit au logement, mixité sociale, égalité de chacun des demandeurs. Mais six nouveaux critères ont été ajoutés aux cotations qui existent actuellement : pour les jeunes de moins de 30 ans qui sortent de l'ASE, pour des agents publics en particulier ceux qui sont en horaires décalés ou en éloignement domicile-travail.

Une liste complémentaire des professions est en cours d'élaboration par la conférence nationale du logement pour un certain nombre de métiers : les travailleurs clés, ceux qui ne peuvent pas télétravailler. Je ne vais pas citer toute la liste, mais ce sont ceux que nous avons tous applaudis pendant le Covid et dont on a un peu l'impression que l'État les a oubliés. Les autres critères sont la perte de logements de fonction, les ménages en recours DALO et une amélioration des équilibres de points sur des situations de suroccupation, d'expulsion, d'hébergement pour violences ou handicap. Là, effectivement, des critères existent déjà. Mais comme j'en discute très souvent avec Catherine CHEVALIER qui s'occupe sur les questions de handicap, parfois la pondération des critères n'était pas très claire sur le nombre de points entre le déclaratif, les plaintes, les procédures judiciaires ou les modifications MDPH. Il y a dans ce plan une clarification de ces points qui, à mon avis, va être extrêmement importante.

Mais pour que ce plan soit efficace, au-delà de la volonté de chacun, l'établissement et l'analyse de bilans sont importants. Ils seront semestriels. Au bout de trois ans, un rapport sera rendu public. Au milieu de la convention, il sera élaboré et rendu public pour tous les Parisiens. Ce plan a reçu l'agrément du préfet Île-de-France et du préfet de Paris.

Je vous propose de l'adopter de manière à partager tous les dispositifs décrits entre tous les acteurs et à mieux coordonner les actions de chacun. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Il y avait deux inscriptions sur cette délibération : Catherine CHEVALIER et un élu du groupe Les Républicains, mais je passe d'abord la parole au public.

M. COULOMB (Public)

Merci, Madame la Maire. Là, j'interviens plus particulièrement au nom du Collectif Logement Paris 14 dont l'objet est d'aider les mal-logés expulsés à avoir un dossier correct pour leur demande de logement ou leur dossier de DALO. Je suis tout à fait d'accord avec cette délibération. Ce n'est pas mauvais d'avoir une vue d'ensemble, mais sa portée me semble toute théorique comme un catalogue de dispositifs dont l'efficacité est toute relative. Sur la prévention des expulsions, on cite des dispositifs, mais je ne sais pas combien il y a de personnes dont l'expulsion a été évitée par ces dispositifs. Ce serait intéressant de le savoir. Sur le relogement des sans-abris, il y a effectivement des dispositifs pour les plus défavorisés des sans-abris. Mais comment se fait-il que les Nuits de la solidarité à Paris ne montrent pas vraiment d'amélioration ? D'autres dispositifs ne s'adressent qu'à des demandeurs de logements au revenu assez élevé comme le LOC'annonce, dont on dit que c'est le logement choisi, mais choisi uniquement pour les gens qui peuvent payer ces logements sociaux relativement chers. Je m'arrête là pour ce qui est de la critique des dispositifs.

J'ai souvent ici même demandé la création de logements abordables, car c'est la principale solution pour résoudre le problème du mal-logement. Mais aujourd'hui, mon message principal en ce qui concerne la gestion des demandes de logement, l'information des demandeurs et l'attribution des logements est le suivant : ce dont les demandeurs de logement ont besoin est d'aide, d'ouverture de leurs droits, de bienveillance alors que ce que l'on constate est l'exclusion d'une partie des demandeurs des processus. D'une part, les antennes logement ne fonctionnent que sur rendez-vous, demandent aux gens de mettre leurs papiers dans une boîte sans dialoguer avec eux pour relire avec eux leur demande de logement ou leur modification de façon que ce ne soit pas inutilisable par les commissions. D'autre part, il faut absolument être compétent en informatique et équipé pour pouvoir consulter sa cotation qui est l'objet de cette délibération. Il faut avoir un compte Paris.fr, il faut savoir se connecter, etc. C'est un processus que beaucoup maîtrisent, mais justement les plus mal lotis le maîtrisent encore moins bien que les autres. Je dirais donc oui au PGDID, mais il faut que la Ville de Paris commence par s'occuper des gens et les conseiller en personne et avec bienveillance.

M^{me} CHEVALIER

J'écoutais bien sûr ce qu'a dit Jean-Pierre COULOMB. Effectivement, il y a des points à éclaircir, mais je me réjouis profondément parce que, justement, je tiens ma permanence particulièrement sur les personnes qui demandent des logements et qui sont en situation de handicap et sur les violences faites aux femmes. Je me réjouis de voir que la cotation va augmenter d'une façon significative, puisqu'on parle de 40 points, pour les personnes en situation de handicap. Effectivement, comme le disait Jean-Pierre COULOMB, peut-être y a-t-il une difficulté d'information et sur l'accès aux droits et l'accès au numérique qui paraissent un peu compliqués. Mais comme je m'occupe beaucoup de cela avec Agnès, au niveau de la bienveillance, je pense que les gens sont dans l'ensemble bien reçus. Mais effectivement, pour certaines catégories de personnes, il peut être compliqué de remettre à jour leur dossier, de savoir qu'il faut le renouveler tous les ans... Mais je tenais à me réjouir de cette avancée et je pense qu'il faut réfléchir à une information et précisément informer les gens de ces nouveaux droits. Je pense qu'on y réfléchit et que cela va être fait. Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On s'abstiendra sur ce projet. Nous prenons acte de plusieurs avancées positives qui ont déjà été signalées, notamment les modifications de cotations pour les personnes menacées d'expulsion ou les personnes victimes de violences conjugales, la prise en compte des jeunes de moins de 30 ans sortant de l'ASE. Mais outre le style du document qui est un peu kafkaïen, nous regrettons surtout sur le fond qu'encore une fois, le logement social fasse aussi peu de place aux personnes modestes qui travaillent à Paris et qui, de notre point de vue, devraient être prioritaires. Vous avez parlé des travailleurs clés qui auraient été oubliés par l'État. On attend toujours une priorisation des travailleurs clés, qu'ils soient fonctionnaires de la Ville, fonctionnaires hospitaliers ou contractuels dans ces administrations et services publics, mais aussi beaucoup de gens qui ne travaillent pas pour le service public, mais qui sont au service du public compte tenu de leur activité professionnelle et qui n'arrivent pas à se loger à Paris. C'est le grand drame du logement social à Paris. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

C'est pourquoi il faut peut-être voter cette convention parce que c'est en fait l'État qui s'harmonise avec les règles de la Ville de Paris de cotations et de commissions qui justement reconnaissent une priorité pour 25 % de son parc aux agents municipaux et une priorité pour les travailleurs essentiels type agents des équipes de l'APHP. L'intérêt majeur est justement que l'ensemble des contingents s'harmonisent et aient les mêmes critères de priorisation pour l'ensemble des commissions.

Nous rejoignons ce qu'a dit Jean-Pierre COULOMB sur la nécessaire qualité de l'accueil pour améliorer cet accueil en mairie. En effet, les mairies d'arrondissement sont les derniers lieux où il y a justement cet accueil physique. Même s'il est sur rendez-vous, il est quand même largement possible et c'est important. Avec d'autres maires d'arrondissement, notamment hier matin au conseil d'administration de la RIVP, nous avons dit qu'il fallait que l'État se donne aussi les moyens d'avoir une politique de logement qui permette cet accueil afin d'éviter les expulsions et de permettre une plus grande rotation dans le parc social ou en tout cas d'en construire aussi beaucoup plus là où les arrondissements ou les communes ne respectent pas la loi. On peut modifier les points et modifier les critères, mais quand on s'oppose systématiquement à la construction ou à l'aménagement de ne serait-ce que cinq PLI, que ce soit rue des Thermopyles, à Saint-Vincent-de-Paul ou ailleurs dans d'autres communes, ainsi qu'à la moindre préemption d'immeuble, cela ne pourra pas marcher. Il faut qu'on ait bien en tête. Ni de la part d'Agnès ni de la part de l'Hôtel de Ville, cette convention n'est signée en se disant qu'on réglerait tous les problèmes. Bien au contraire, on compte bien la faire vivre et lui donner la réalité la plus importante possible pour les personnes qui sont en demande de logement ou de mutation pour permettre ce parcours au sein du logement abordable.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/117

- 2023 DLH 141 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 22
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DLH 100 : Réalisation 91-101 rue Vercingétorix, 2-4 et 5 rue Fernand Holweck (14^e) d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (91 011 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est une délibération sur la réalisation d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la RIVP dans le groupe immobilier 91-101 rue Vercingétorix et 2-4 et 5 rue Fernand Holweck. C'est un immeuble qui a fait l'objet d'une réhabilitation Plan Climat voté en 2016. Vous savez que, parmi les objectifs du Plan Climat, il y a la lutte contre les îlots de chaleur. Le programme d'îlots de fraîcheur prévoit la création d'occultation, la gestion des eaux pluviales, la création et le retour à la pleine terre sur une partie du terrain, la reconstitution des sols poreux par des pavés enherbés et la végétalisation des toitures et des murs.

Le coût de l'opération est évalué à 191 032 €. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/118

- 2023 DLH 100 : Réalisation 91-101 rue Vercingétorix, 2-4 et 5 rue Fernand Holweck (14^e) d'un programme de végétalisation et d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention (91 011 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DAE 143 : Hôtel d'activités Losserand (14^e) : avenant au bail à construction avec la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La DAE 143 concerne l'hôtel d'activités rue Raymond Losserand. Il s'agit de l'ancien transformateur EDF qui est en face de l'Hôpital Saint-Joseph.

En 2014, la Ville de Paris a confié à la SAGIL le développement de cet hôtel d'entreprise. Je vous passe les différentes étapes. En 2020, la RIVP a acquis les droits de bail pour un peu plus de 32 M€ auprès d'une société d'assureurs privés et a acquis cet immeuble de 7 000 m² qui est aujourd'hui toujours occupé en partie. La RIVP qui exploite avec l'appui de l'incubateur de recherche Paris Biotech Santé, son partenaire, souhaite effectivement élaborer un projet sur ce site avec au rez-de-chaussée un projet de centre médical et au dernier étage des laboratoires qui seraient installés.

L'objet très précis de cette délibération est un avenant au bail pour permettre la réalisation de ce projet de travaux et je vous remercie donc d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la RIVP un avenant à ce bail jusqu'en 2084.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/119

- 2023 DAE 143 : Hôtel d'activités Losserand (14^e) : avenant au bail à construction avec la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DEVE 48 : Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Nous passons aux délibérations qui concernent les affaires scolaires. Amine regroupera la présentation des délibérations qui concernent les subventions aux équipements petite enfance. Il commence avec la délibération DEVE 48.

M. BOUABBAS

La première délibération concerne un soutien à la Caisse des écoles pour la sortie totale du plastique. C'est une subvention de 3716 € pour le remplacement des bacs en plastique dans les réfectoires par des bacs en inox. Cette délibération a un montant assez faible puisqu'en fait, la Caisse des écoles a déjà fait l'essentiel du parcours puisque ces bacs concernent les salades. C'est donc une subvention assez faible en termes de montant comparé à d'autres arrondissements. C'est plutôt un bon signe par rapport aux efforts déployés par la Caisse des écoles du 14^e arrondissement.

M. RABADAN

Je voulais dire deux mots sur ce sujet important pour nous féliciter, comme l'a dit Amine BOUABBAS, de l'avancée, peut-être un peu pionnière par rapport à d'autres arrondissements, de la restauration collective, notamment de la Caisse des écoles du 14^e arrondissement. C'est un sujet transversal qui nous préoccupe tous beaucoup quand on voit la production qui continue à augmenter partout en France et dans le monde en termes de plastique à usage unique et ses conséquences multiples sur la santé de chacun. On s'est mis un certain nombre de critères depuis 2017 pour sortir progressivement de l'usage du plastique à usage unique avec la nécessité de le faire notamment dans la restauration collective, mais la restauration collective dans son ensemble : celle des écoles, mais aussi des EHPAD, des restaurants de personnel et autres lieux d'accueil de restauration collective.

Je salue évidemment cette délibération. C'est un long combat. Il faut aussi le porter sur l'événementiel et nous profitons pour cela de l'accueil de certains d'entre eux, à commencer par les événements sportifs qui arrivent cette année avec la Coupe du Monde de Rugby, pour sortir de l'usage du plastique à usage unique et donc mettre en place de nouvelles solutions qui nécessitent le déploiement notamment de fontaines, d'utilisation de gobelets à réutilisables pour sortir de la vente notamment des bouteilles plastiques à usage unique. C'est un travail transversal majeur. Il faut souligner l'engagement de la Ville depuis de longues années. Beaucoup d'efforts seront nécessaires pour transformer l'ensemble des modèles, réduire nos déchets et surtout produire moins de plastique à usage unique, ce qui est l'objet souligné ici. Je salue évidemment l'engagement des gestionnaires et des Caisses des écoles, notamment de celle du 14^e. Le travail est encore long, mais il doit s'accélérer, ce que nous comptons bien faire, notamment, au-delà des Caisses des écoles, dans l'événementiel sportif puisqu'après 2024, il ne sera plus possible d'organiser des événements sportifs sur l'espace public en utilisant des bouteilles plastiques à usage unique.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/120

– **2023 DEVE 48 : Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DASCO 2 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 €) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne des subventions pour des ateliers sur les temps d'activité périscolaire le mardi et le vendredi. Comme vous le savez sans doute, ces TAP sont assurés par les animatrices et animateurs en régie pour une très grande partie. Nous avons aussi des marchés DASCO, Direction de la culture ou Direction de la jeunesse et des sports. Cette délibération concerne la partie appels à projets qui sont des partenariats beaucoup plus locaux que les mairies d'arrondissement ont avec des

associations bien connues de l'arrondissement pour assurer des ateliers auprès des enfants de maternelle et d'élémentaire.

Les subventions concernent six associations qui ont été sélectionnées via cet appel à projets : Florimont pour des ateliers ludothèque à la maternelle 190 Alésia, Maurice Ripoche et à l'élémentaire Severo, l'association Talachiné pour des ateliers d'art, de culture et de langue japonaise à l'école maternelle 55 Sarrette, Good morning little friends pour deux ateliers d'anglais à Maurice Rouvier en maternelle qui est donc une école bilingue, l'Instituto Cervantès pour des jeux et ateliers gastronomiques autour de la langue espagnole et de l'olympisme qui est une passerelle avec les Jeux olympiques l'an prochain au 3 Alésia en élémentaire et à l'élémentaire Boulard, la compagnie Kabuki pour un atelier santé et bien-être autour du Fantôme de l'Opéra à l'école élémentaire Asseline, enfin un soutien pour la ressourcerie créative pour un atelier couture à l'école élémentaire Maurice d'Ocagne.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/121

– **2023 DASCO 2 : Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 €) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DASCO 77 : Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 €)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme vous le savez, dans un objectif de développement durable, mais aussi pour favoriser l'égalité entre les filles et garçons et permettre une vision ludique différente des cours de récréation, dans le 14^e, comme dans le reste de Paris, nous faisons beaucoup de cours Oasis chaque année. Cette année, ce sera le cas au 34 Sarrette et dans une des cours de l'élémentaire Hippolyte Maindron.

Pour réaliser ces cours, nous avons un partenariat privilégié avec le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris. La délibération propose donc un soutien de 200 000 € pour le CAUE pour lui permettre de constituer un réseau d'acteurs à même de porter sur l'ensemble du territoire parisien ses projets, des temps de formation auprès d'agents des CASPE et des acteurs de terrain, la production d'outils à destination des acteurs et l'accompagnement d'une douzaine d'établissements à travers des chantiers collaboratifs sur site.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/122

- 2023 DASCO 77 : Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DASCO 45 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 €), subventions d'équipement (106 280 €) et subventions pour travaux (344 427 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais être rapide et citer juste les collèges concernés. C'est une délibération classique de soutien pour des dotations complémentaires pour des travaux dans les collèges. Il s'agit des collèges Giacometti et Jean Moulin sur diverses interventions dans ces collèges.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/123

- 2023 DASCO 45 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 €), subventions d'équipement (106 280 €) et subventions pour travaux (344 427 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DFPE 91 : Subventions (34 994 €) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La DFPE 91 a pour objectif de permettre une subvention pour l'association PAPOTO, « parentalité pour tous ». Cette association a été sélectionnée pour intervenir notamment auprès de publics fragiles, auprès de familles défavorisées, notamment celles qui sont hébergées en CHU, centre d'hébergement d'urgence, ou en hôtel social.

Comme vous le savez, nous sommes un arrondissement qui accueille beaucoup de CHU, donc c'est une subvention bienvenue pour des enfants qui sont évidemment dans la vulnérabilité et donc c'est un soutien fort à la parentalité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/124

- 2023 DFPE 91 : Subventions (34 994 €) et conventions avec six associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DFPE 132 : Subvention (10 637 €) et convention avec l'association « La Porte Entr'ouverte » (14^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour la crèche parentale située 67 rue Ripoche (14^e)
 - 2023 DFPE 56 : Subvention (92 362 €) et avenant n°2 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9^e) pour la crèche située 12-14 rue Carlos Fuentes (14^e)
 - 2023 DFPE 52 : Subvention (80 567 €), convention et avenant n° 3 avec l'association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint-Dominique (14^e) pour la halte-garderie (14^e)
 - 2023 DFPE 11 : Subvention (1 814 947 €), avenants n°1 et n°2 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.
 - 2023 DFPE 109 : Subventions (722 194 €), avenant n°2 à l'association FRANCE HORIZON (10^e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je précise que je vais présenter très rapidement la DFPE 132, la DFPE 56, la DFPE 52, la DFPE 11 et la DFPE 109 puisque ce sont des subventions à des crèches associatives.

La première, la 132, est pour soutenir la crèche parentale « La Porte Entr'ouverte » pour une subvention d'investissement pour réaliser des travaux dans la crèche de 2637 € notamment pour améliorer la ventilation et les normes électriques.

La DFPE 56 est pour soutenir l'association Cerep pour la crèche située dans le nouveau quartier Broussais au 12 rue Carlos Fuentes notamment spécialisée dans l'accueil des enfants présentant des troubles du spectre autistique.

La DFPE 52 est la halte-garderie rue des Suisses donc à l'association familiale catholique Saint-Pierre - Saint-Dominique.

La DFPE 11 est une subvention de fonctionnement pour l'association ENVOLUDIA pour la crèche Les Bambini qui aussi a une spécificité pour accueillir des enfants en situation de handicap.

Enfin, la DFPE 109 est une subvention de fonctionnement pour l'association FRANCE HORIZON pour son établissement Les Petits Printemps avenue Jean Moulin.

Je vous remercie.

M. DURAND

Je vais donc prendre ma minute d'explication de vote pour revenir sur la DFPE 52. C'est la quatrième année que nous avons à voter une subvention pour cette association Saint-Pierre - Saint-Dominique qui fait partie de réseau des Associations Françaises Familiales Catholiques. Je vous ai déjà lu plusieurs fois des extraits de leur site internet, donc je vais être court cette année. Sur l'avortement, il est écrit : « L'avortement n'est jamais une bonne solution devant une grossesse imprévue. Une autre politique est possible ».

À nouveau, on s'apprête à voter une délibération, donc à nouveau, je voterai contre et nous serons plusieurs du groupe à voter contre ou à nous abstenir.

Je profite du temps qu'il me reste parce que je viens de regarder le compte rendu du Conseil d'arrondissement d'il y a un an où l'on a voté cette délibération. Je me souviens précisément qu'un certain nombre de gens avait quitté la salle à ce moment-là. Or, dans le décompte des votes, les gens qui ont quitté la salle sont déclarés en vote pour. Je demanderai que, sur cette délibération, nous regardions précisément qui est dans la salle et qui ne l'est pas pour faire un compte exact des votes. Je vous remercie. Cela fait pile une minute.

M^{me} CHEVALIER

Effectivement, c'est de façon récurrente depuis plusieurs années que nous avons à voter pour cette association. Le droit à l'avortement, les doctrines familiales et sociales de l'Église catholique, etc., ne rentrent pas forcément dans ce qu'on pourrait penser de la laïcité. Mais nous irons vers une abstention parce que nous estimons que, même si nous ne sommes pas entièrement d'accord, il y a peut-être un travail à faire en amont d'une nouvelle représentativité au niveau associatif et nous sommes conscients aussi des difficultés de trouver des places en crèche. Nous nous abstiendrons donc.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais simplement vous dire que nous étions l'année dernière et nous serons là ce soir et que nous voterons pour ce projet de délibération indépendamment de ce que les uns et les autres pensent du droit à l'avortement et comme, je pense, tout le monde ici, mais je n'ai pas à connaître les avis. En tout cas, je donne le mien : je suis évidemment favorable à ce droit essentiel des femmes.

Là, il s'agit d'une association qui gère un établissement de petite enfance. Dans la mesure où il respecte la réglementation, il est ouvert à tous les enfants du 14^e, quelle que soit leur religion, leur race, sans aucune discrimination et les convictions de leurs parents, je ne vois vraiment aucune raison de ne pas voter cette subvention. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Je donne la parole à Amine pour une petite réponse.

M. BOUABBAS

Effectivement, il y a ce qu'évoquait Guillaume sur l'association générale et ce qui est indiqué dans le site internet. Après, pour aussi visiter avec Carine PETIT ce type de structure, la halte-garderie évidemment n'a aucune discrimination vis-à-vis de l'accueil. Elle accueille évidemment des enfants des familles de toute confession ou sans confession évidemment. L'éveil et l'épanouissement des enfants sont au cœur du projet de halte-garderie qui a d'ailleurs aussi une originalité : un partenariat extrêmement fin et très étroit avec le centre d'hébergement d'urgence qui a ouvert rue Ridder il y a deux ans. Vous savez qu'il y a un CHU à demeure puisque c'est juste à côté de la bibliothèque. Il y a beaucoup d'enfants de ce CHU puisque, évidemment, ces mères sont souvent des mères qui ont besoin aussi de temps pour se reposer, pour chercher du travail, pour avoir des cours d'alphabétisation... Je le précise pour que l'on n'amalgame pas ce qui peut être écrit dans le site internet de cette association avec ce que fait l'équipe sur place rue des Suisses qui fait un excellent travail.

On avait écrit effectivement à la Direction de la petite enfance et à notre collègue Patrick BLOCHE pour réfléchir à ce sujet qui n'est pas simple. Il y a d'autres crèches dans Paris où il y a des sujets de ce type-là. Des contrôles sont faits avec des visites prévues et surprises. En termes de normes, à ce stade, il n'y a aucun sujet. D'ailleurs, la délibération soutient aussi des travaux.

M^{me} PETIT

Avec ces éléments donnés, je vous propose que l'on passe au vote avec un bon enregistrement des votes de chacune et de chacun. Je vais d'abord faire voter la délibération DFPE 132. Elle est adoptée à l'unanimité.

Pour la DFPE 56, elle est adoptée à l'unanimité.

Pour la DFPE 52, donc l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint Dominique. Qui est contre ? Alors on lève bien la main. Trois votes contre. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? 10. On compte après avec les procurations.

Pour le compte rendu, y a-t-il besoin de redire les pour ? Donc dans les pour, on a Didier ANTONELLI, Hélène MERMBERG, Thierry LE DEZ, Carine PETIT, Amine BOUABBAS... C'est bon, donc la délibération est adoptée.

Je passe au vote pour la délibération DFPE 11. Elle est adoptée à l'unanimité.

Enfin, pour la DFPE 109 pour l'association FRANCE HORIZON, elle est donc adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/125

– 2023 DFPE 132 : Subvention (10 637 €) et convention avec l'association « La Porte Entr'ouverte » (14^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour la crèche parentale située 67 rue Ripoche (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/126

– **2023 DFPE 56 : Subvention (92 362 €) et avenant n°2 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9^e) pour la crèche située 12-14 rue Carlos Fuentes (14^e)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/127

– **2023 DFPE 52 : Subvention (80 567 €), convention et avenant n° 3 avec l'association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint-Dominique (14^e) pour la halte-garderie (14^e)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée.

M. Jean-François ALEXANDRE : **FAVORABLE** :
M. Didier ANTONELLI **FAVORABLE**
Mme Agnès BERTRAND **ABSTENTION**
M. Amine BOUABBAS : **FAVORABLE**
Mme Julie CABOT : **DEFAVORABLE**
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE : **FAVORABLE**
Mme Catherine CHEVALIER : **ABSTENTION**
Mme Stéphanie CLAUD : **FAVORABLE**
M. Elliot DE FARAMOND : **ABSTENTION**
Mme Marie-Louise DUHALDE : **FAVORABLE**
M. Guillaume DURAND : **DEFAVORABLE**
Mme Anissa GHADI : **ABSTENTION**
M. Zoubir GHANEM : **ABSTENTION**
M. Valentin GUENANEN : **Absent au moment du vote**
M. Thierry LE DEZ : **FAVORABLE**
M. Florentin LETISSIER : **ABSTENTION**
Mme Hélène MERMBERG : **FAVORABLE**
Mme Sidonie PARISOT : **ABSTENTION**
Mme Carine PETIT : **FAVORABLE**
Mme Olivia POLSKI : **DEFAVORABLE**
M. Pierre RABADAN : **ABSTENTION**
M. Hermano SANCHES : **ABSTENTION**
Mme Mélody TONOLLI : **ABSTENTION**
M. Patrick VIRY : **FAVORABLE**

Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 16 (dont 3 procurations)
Avis favorable : 12 (dont 2 procurations)
Avis défavorable : 4 (dont 1 procuration)
Abstentions : 11 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote : 1

DÉLIBÉRATION N° 14/23/128

– 2023 DFPE 11 : Subvention (1 814 947 €), avenants n° 1 et n° 2 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/129

– 2023 DFPE 109 : Subventions (722 194 €), avenant n° 2 à l'association FRANCE HORIZON (10^e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DFPE 139 : Subvention (974 496 €) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une délibération qui a pour objectif d'accorder deux subventions à deux associations qui font fonctionner le lieu d'accueil enfants/parents Le Petit Port situé dans les locaux du centre social culturel Didot : 5000 € pour l'association Carrefour 14 et 51 416 € pour l'association APASO.

Comme vous le savez, ce sont des lieux qui permettent, plusieurs fois par semaine, notamment en matinée, l'accueil des familles avec leur enfant. Là aussi, c'est du soutien à la parentalité.

M^{me} PETIT

Je vous invite à aller voir le lieu Le Petit Port qui a rouvert avec une très belle fresque réalisée à l'intérieur des murs et hors les murs sur le trottoir.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/130

– 2023 DFPE 139 : Subvention (974 496 €) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 129 : Subventions (845 932 €), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Les Relais Petite Enfance sont des lieux ressources pour soutenir notamment les assistantes maternelles et auxiliaires parentaux. Il s'agit ici de deux subventions proposées.

La première est pour l'association ABC Puériculture pour son projet Le Petit Bus, un bus itinérant qui accueille les assistantes maternelles, là en l'occurrence sur le square Wyszynski.

L'autre subvention est pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui gère donc un Relais Petite Enfance dans la crèche à la Porte de Vanves donc pour 398 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/131

– 2023 DFPE 129 : Subventions (845 932 €), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DFPE 118 : Subventions (159 500 €) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Là aussi il s'agit d'une délibération qui propose de soutenir une association qui soutient la parentalité et qui tente d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille tels que les séparations, de sécuriser la fonction parentale, d'apaiser les conflits ou de permettre l'organisation de temps de répit. Il s'agit de l'association Parenthèse Médiation qui fait donc de la médiation. Le soutien est de 13 000 €. C'est le centre Noguès qui accueille cette association pour ce projet très important et indispensable. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/132

– 2023 DFPE 118 : Subventions (159 500 €) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre Parents/Enfants

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DJS 98 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de La Villette

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} GHAI DI

La DJS 98 concerne la gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre des bassins éphémères dans six centres sportifs de Paris. Pour le 14^e, le centre sportif Jules Noël a été visé.

La gratuité d'utilisation des centres sportifs parisiens pour les animations est organisée dans le cadre des dispositifs estivaux 2023 accueillant un bassin éphémère afin d'offrir aux Parisiennes et Parisiens une offre estivale diversifiée. Six sites supplémentaires de baignade seront proposés cet été du 8 juillet au 20 août sur des horaires d'ouverture du lundi au samedi de 10 heures à 20 heures et les dimanches et jours fériés de 10 heures à 18 heures.

Pour votre information, l'année dernière, la baignade éphémère a eu lieu au centre sportif Didot. En 20 jours, elle a accueilli environ 6000 personnes.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote.

M. RABADAN

Je voulais appuyer la délibération présentée par Anissa GHAI DI sur le système qui continue à se développer des baignades éphémères estivales. Dans le cadre de changement climatique et du réchauffement que nous constatons tous, cette offre nous paraît nécessaire et elle va continuer à s'amplifier dans les années à venir. Elle avait fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements sur le stade Didot l'année dernière compte tenu des travaux à Jules Noël, même si le lieu était déjà visé. Nous le mettons en place cette année.

Cela va se dérouler donc dans cinq autres points parisiens avec le Bassin de la Villette et quatre autres centres sportifs. C'est un dispositif nécessaire et gratuit qui va proposer aussi de l'animation avec le soutien des mairies d'arrondissement. Je crois qu'on peut s'en féliciter. Il va aussi participer au développement du savoir nager à Paris dans le cadre d'un financement en lien avec le comité d'organisation Paris 2024, ce qui nous permettra d'éviter au maximum les noyades et les baignades qui sont encore malheureusement d'actualité.

Je voulais aussi dire un mot sur le développement de cette offre estivale qui va s'étendre après les Jeux Olympiques et Paralympiques à la Seine, puisque nous ouvrirons donc trois zones de baignades dans la Seine après les Jeux de 2024 en continuant évidemment à maintenir ces zones de baignades éphémères dans les centres sportifs qui permettent des animations et des lieux de rafraîchissement pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances et l'on sait qu'ils sont nombreux.

J'en profite pour féliciter toutes les équipes qui montent, qui mettent en place et qui animent durant tout l'été ces différentes zones de baignades appréciées des publics, notamment ceux du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/133

– **2023 DJS 98 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2023 des bassins éphémères et de la baignade dans l'espace naturel de bassin de La Villette**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 24 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 27
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **2023 SG 46 : Impact 2024**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} GHAI DI

La SG 46 concerne des transformations olympiques, des subventions à hauteur de 617 200 € et une convention entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 47 associations dans le projet Impact 2024.

Cet appel à projets de près de 5,8 M€, financé par la Ville de Paris, Paris 2024, l'Agence nationale du sport, le département de Seine-Saint-Denis, le Comité national olympique et sportif français et le Comité paralympique et sportif français, vise à soutenir les associations portant des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social et s'inscrivant dans une des quatre thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté inclusion, solidarité et égalité et développement durable.

Pour le 14^e, nous avons donc l'association Up Sport ! Unis pour le sport pour une subvention globale de 17 778 €. Elle souhaite initier une dynamique collective et d'inclusion par le sport de publics fragiles, en majorité des femmes, par le biais de cinq ateliers sportifs et hebdomadaires pour 80 bénéficiaires en situation de précarité et d'exclusion avec les résidentes du village Reille, association Aurore, et les occupants des locaux association d'économie sociale et solidaire et artistes en faisant un tournoi sans frontière de foot a minima deux fois par an sur le stade Élisabeth.

L'association Solicycle avec une subvention de 15 000 € souhaite développer la pratique du vélo dans les quartiers populaires pour favoriser la mobilité non polluante, lutter contre l'obésité et permettre l'autonomie des femmes et des jeunes. Ils proposent 6 à 10 séances.

Le Secours populaire de Paris reçoit une subvention à hauteur de 10 000 €. Le projet est de rendre la pratique sportive accessible au public en situation de précarité, femmes, enfants et adolescents, jeunes et adultes isolés, par le biais de trois cours par semaine et des initiations, stages et marche sportive.

Enfin, l'association Judo France Paris a une subvention de 12 800 €. Le projet est de redonner goût au sport à des jeunes en surpoids et en situation de précarité grâce à une activité non stigmatisante et adaptée afin de reprendre confiance en direction de 60 jeunes de 12 à 25 ans qui pourront participer à des ateliers collectifs ou en duo.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder au vote.

M. RABADAN

Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'appui, mais Anissa GHAIID a très bien présenté cette délibération.

Pour illustrer la nécessité de ce plan d'héritage et d'accompagnement démarré en 2018, il s'agit de l'axe 3 du plan d'héritage, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui a démarré bien avant les Jeux. On voit qu'en 2023, on est sur un montant qui a encore évolué positivement pour toucher 47 associations après un long jury qui a dû sélectionner ces 47 associations parmi des critères bien définis qui ont permis notamment pour le 14^e arrondissement d'en faire bénéficier trois associations. Je crois que cela illustre ce dont le sport peut se prévaloir de l'insertion, du lien social, de la pratique de l'activité physique et encore d'autres motifs de satisfaction positive.

Quand j'entends certaines défiances, il faut aussi savoir dire ce que l'organisation de cet événement permet de faire, notamment de concentrer un certain nombre d'investissements importants et nécessaires. J'espère qu'ils pourront perdurer au-delà même de l'événement, mais en tout cas, ils ont permis de lancement d'un certain nombre d'initiatives qui sont aujourd'hui nécessaires et qui trouvent un écho supplémentaire chaque année.

J'ose espérer que chacun n'aura pas la mémoire courte et se rappellera, même s'il peut y avoir des défiances envers l'organisation de cet événement ou des questionnements, que c'est un objet qui permet aussi de mettre en place un certain nombre de dispositifs favorables qui bénéficient aux publics qui en ont le plus besoin et qui sont éloignés de la pratique sportive.

Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/134

– 2023 SG 46 : Impact 2024

Rapporteuse : Mme Anissa GHAIID

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DJS 76 : Subventions (281 000 €), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.
- 2023 DJS 75 : Subventions (216 500 €), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.
- 2023 DJS 73 : Subventions (242 000 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

Anissa GHAI va vous présenter de manière regroupée les délibérations DJS 76, 75 et 73.

M^{me} GHAI

Ces trois délibérations portent sur des subventions jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes et au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi : une subvention de 15 000 € pour l'association le Lorem pour son projet « 3D Fab Lab » ; une subvention de 2 000 € pour l'association Carrefour 14 pour son action accueil jeune ; une subvention de 2 000 € à l'association Florimont pour son projet « prévention web ados » ; une subvention de 1 000 € pour l'association Hustle Paris pour son projet programme « Hustle Paris réussite » ; une subvention de 2 000 € pour l'association Tatane pour son action dans le 14^e arrondissement qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de football et qui travaille avec la fondation Jeunesse Feu Vert ainsi que le lycée François Villon ; une subvention de 2 000 € à la Compagnie à force de rêver pour son projet « héritage et transmission, l'écocitoyenneté en question » ; une subvention de 2 000 € à l'association Dixlesic and Co pour son « école de l'opéra de la parole - citoyenneté et manifeste au panthéon » ; une subvention de 2 000 € pour l'association Étoile et compagnie pour son atelier théâtre forum contre les dangers du monde numérique pour les adolescents ; une subvention de 2 000 € pour l'association Florimont pour un autre projet de web écran jeunesse 2023 ; une subvention de 2 000 € pour l'association Paris let's go pour son festival multiculturel qui a eu lieu le 3 juin dernier au stade Élisabeth ; une subvention de 3 000 € pour la compagnie À l'affût pour son « théâtre forum outils de sensibilisation contre les rixes et les violences sociales » ; une subvention de 4 000 € pour l'association Annie internationale pour son projet « appropriation par les jeunes des ressources pour vivre pleinement leur citoyenneté » ; une subvention de 4 000 € pour l'association Jeunesse Éducation pour son projet « remobilisation et construction du projet professionnel » ; une subvention de 5 000 € pour l'association APASO, accès au droit et insertion ; une subvention globale de 7 500 € pour l'association Dixlesic and Co pour son projet « c'est vraiment moi, mon cv vidéo, présentation professionnelle » ; enfin, une subvention de 2 000 € pour l'association Le Moulin pour son projet « accès au droit et au monde du travail ».

Je vous remercie donc de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/135

– 2023 DJS 76 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE Subventions (281 000 €), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/136

– 2023 DJS 75 : Subventions (216 500 €), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/137

– 2023 DJS 73 : Subventions (242 000 €), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DJS 21 : Subventions (25 000 €) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e).
- 2023 DJS 14 : Subventions (271 500 €) à dix-neuf associations sportives locales dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (14^e)

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} PETIT

Anissa va faire une présentation regroupée de la DJS 21 et DJS 14 qui concernent les associations sportives. Ensuite, on fera deux votes séparés.

M^{me} GHAI

La DJS 21 est une subvention à hauteur de 25 000 € à 23 associations proposant des activités sportives dans les quartiers politique de la ville. Pour le 14^e, c'est l'association YACHAD avec une subvention de 800 € pour sa course « La Monsourire ».

La DJS 14 concerne des subventions à 19 clubs sportifs donc dont neuf avenants au CPO dans le 14^e : pour la Gassendian, une subvention à hauteur de 9 500 € pour sa convention pluriannuelle d'objectifs ; Basket Paris 14, une subvention à hauteur de 16 000 € ; Rock 14, une subvention de 11 000 € ; En avant Paris, une subvention de 20 000 € ; pour le Paris Alésia FC, une subvention à hauteur de 40 000 € ; pour la jeunesse athlétique de Montrouge, une subvention de 36 500 € ; pour Femina Sport, une subvention de 20 000 € ; pour le Club Athlétique de Paris, une subvention de 90 000 € ; pour le Paris 14 Futsal, une subvention de 9 000 € ; pour l'association de DoJeunes, une subvention de 4 000 € ; pour l'Association sportive du collège François Villon, un montant de 1 000 € ; pour Planet Roller, 2 000 € ; pour l'Association sportive du collège et lycée Paul Bert, 700 € ; pour l'association Armorique, 4 000 € ; pour l'association Ring du 14^e, 5 000 € ; pour l'association Sprinteur Club Féminin, 3 000 € ; pour le Royal Rouvier Chess Club, club d'échecs, 700 € ; pour L'Armo'Form, 1 500 € ; et pour l'Aïkido Club Parisien, 700 €.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/138

- 2023 DJS 21 : Subventions (25 000 €) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e).

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/139

- 2023 DJS 14 : Subventions (271 500 €) à dix-neuf associations sportives locales dont neuf avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (14^e)

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 132 : Subvention (120 000 €) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

La DAE 132 porte sur une subvention et la signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Comme vous le savez, la Cité Internationale accueille 12 000 étudiants étrangers à l'année et les accompagne parce qu'ils rencontrent des difficultés spécifiques. Une partie d'entre eux sont dans une situation de précarité qui s'est accentuée avec la crise sanitaire, donc ils ont un dispositif qui s'appelle Service Access Paris Centre, qui sert d'accompagnement et de service support pour ces populations. Ils ont également un relais social international qui a un accompagnement plus spécialisé sur le public le plus précaire. Ils ont également développé un Welcome Desk Paris qui se tient de septembre à novembre dans le début de la période universitaire avec un certain nombre de partenaires qui permettent d'informer et d'accompagner les étudiants internationaux dans leurs démarches administratives, leurs recherches de logement et d'emploi.

Ces dispositifs sont très importants et soutenus. Je vous propose donc d'autoriser la signature de la convention et d'attribuer une subvention d'un montant de 120 000 €, 90 000 pour la mise en place du dispositif Access Paris Centre et du relais social international et 30 000 € pour la mise en place d'un service d'accueil, le Welcome Desk Paris.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/140

– 2023 DAE 132 : Subvention (120 000 €) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 69 : 13 subventions (871 325 €) pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité ; conv. Avenants

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

La DSOL 69 vise des subventions pour des associations pour des actions d'aide alimentaire.

Pour le 14^e, elle concerne deux associations : le Marché Solidaire bien connu de notre Conseil pour 5000 € et 32 000 € à l'association Food Sweet Food.

Ces subventions visent à conforter les actions, à poursuivre et à absorber les hausses significatives de prix, dont les associations ont été victimes comme tout le monde.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/141

– 2023 DSOL 69 : 13 subventions (871 325 €) pour 12 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité ; conv. Avenants

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 38 : Subventions (6 483 789 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Ce projet de délibération a pour objet le financement de l'action globale des centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens.

Pour le 14^e, comme vous le savez, nous sommes dotés de deux centres qui sont concernés par cette délibération : l'association Carrefour 14 pour le centre socioculturel Didot et l'association Léo Lagrange Nord Île-de-France pour le centre social Maurice Noguès.

Il est proposé pour Carrefour 14 une subvention de 183 548 € qui couvre une subvention de fonctionnement global et des subventions pour différents projets : un projet qui s'intitule « famille ensemble » et au titre de la politique de la ville, projet « loisirs enfant », projet « famille ensemble », projet « festival quartier en culture ».

Pour Léo Lagrange, il est proposé une subvention au titre du fonctionnement global de 244 376 € et une subvention pour le projet « animation et vie de quartier » de 2 000 €.

J'en profite pour vous rappeler que le 28 juin de 16 h à 20 h, il y aura la fête des associations du quartier Porte de Vanves. Je vous invite à vous y rendre.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/142

- 2023 DSOL 38 : Subventions (6 483 789 €) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DDCT 74 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation.

Comme vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir les Parisiens éloignés du numérique à faire face à l'accélération du mouvement de numérisation de la société et du service public constaté ces dernières années et dont les effets ont été lourdement accentués par le Covid. Il y a un fort enjeu d'accès aux droits et aux services publics. Malheureusement, la suppression des accueils physiques et la réduction des permanences de proximité dégradent la qualité du service rendu au public et accentuent le risque d'inégalité dans l'accès aux droits. On constate par exemple à la mairie que les agents des services restés ouverts, dont la mairie fait partie, sont très fortement sollicités.

La Ville a répondu en 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de France Relance pour le recrutement de conseillers numériques. Il y a donc eu 11 conseillers numériques recrutés à Paris, dont un à la mairie du 14^e. Sur le 14^e, la conseillère numérique reçoit de façon inconditionnelle à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi sur rendez-vous. En 2022, elle a accompagné 860 habitants dans leurs démarches en ligne. Nous notons un accroissement important de la fréquentation de cette permanence. Elle a aussi développé des permanences hors les murs et elle permet aux habitants d'effectuer leur démarche et de prendre en main leur matériel et elle organise également depuis janvier des ateliers thématiques. Je vous propose donc d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/143

- 2023 DDCT 74 : Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)

Avis favorable :	27
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	1

– 2023 DAE 6 : Subventions (724 000 €) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

La délibération vise les subventions à des organismes d'accompagnement de porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social dans le cadre de la stratégie mise en place par la Ville de Paris en faveur de la création du développement d'activités à impact social et environnemental positif. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Jeunes Pousses » 2020-2023 qui a abouti à la sélection de projets lauréats, à la signature de conventions et de financements soumis au vote chaque année.

Pour le 14^e, nous vous proposons de délibérer en faveur de l'association Positive Planet. Elle a pour objet d'accompagner gratuitement des porteurs de projets dans toutes les étapes de la création d'entreprises et elle a développé notamment un projet qui s'appelle « émergence CitésLab » et qui vise à créer un CitésLab au sein des quartiers prioritaires du 13^e et du 14^e pour éveiller, détecter et diffuser la culture entrepreneuriale.

Je vous propose donc d'octroyer une subvention de 82 000 € pour le fonctionnement global de l'association et 35 000 € au titre de cette action « émergence CitésLab ».

M. LETISSIER

Je voulais dire un mot sur cette délibération qui est importante pour développer l'économie sociale et solidaire et l'économie engagée à Paris. Comme vous le savez, l'ESS, l'économie engagée, est présente sous de multiples formes et beaucoup de personnes qui travaillent dans cette économie sont salariées, ont le statut de salariat et y trouvent beaucoup d'épanouissement dans la plupart des cas. Mais il y a aussi beaucoup de personnes qui souhaitent s'engager dans cette économie sous un statut d'indépendant. Ils veulent créer leur entreprise, créer leur propre structure. C'est la raison pour laquelle il est important de pouvoir les accompagner dans leurs projets.

Cette délibération soutient des incubateurs, des associations, des professionnels qui accompagnent la création d'entreprises, les porteurs de projets qui souhaitent créer leur structure. C'est issu d'un appel à projets qui s'appelle « Jeunes Pousses » qui est un appel à projets triennal. Là, c'est la dernière année de cet appel à projets. Il y a des subventions chaque année, mais ces incubateurs et ces associations ont une visibilité sur trois ans pour mener leurs actions. Cela a été construit de manière que l'on accompagne des structures qui aident des personnes qui remplissent un certain nombre de critères prioritaires, notamment le fait d'habiter dans des quartiers politiques de la ville, d'être bénéficiaires de minima sociaux, par exemple du RSA, d'être aussi des femmes, puisqu'on sait que dans l'entrepreneuriat, il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes, et des publics en situation de fragilité, de précarité...

Je voulais vraiment dire un petit mot là-dessus parce que c'est une subvention importante avec des montants qui permettent vraiment de faire un formidable travail et Julie a bien expliqué que, dans le 14^e, il y a des acteurs qui sont concernés et je pense qu'on peut s'en réjouir. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/144

- 2023 DAE 6 : Subventions (724 000 €) à dix organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DSOL 68 : Subventions d'investissement (967 921 €) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

La DSOL 68 concerne des subventions d'investissement et de fonctionnement pour les structures de veille sociale accueillant des personnes en situation de précarité.

Pour le 14^e arrondissement, il s'agit d'une subvention d'investissement de 489 € que l'on propose d'accorder au CASVP pour l'achat de cages permettant l'accueil de personnes précaires accompagnées d'animaux sur l'Espace Solidarité Insertion René Coty.

On a un attachement particulier pour ce lieu si important dans l'arrondissement et on a aussi un attachement particulier à toutes les initiatives qui permettent aux personnes en situation de rue d'être accueillies dans de bonnes conditions avec leurs animaux.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/145

- 2023 DSOL 68 : Subventions d'investissement (967 921 €) et de fonctionnement (12 500 €) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 118 : Subventions (367 000 €) et conventions avec 11 structures d’insertion par l’activité économique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur des subventions et des conventions avec 11 structures d’insertion par l’activité économique.

Comme vous le savez, la Ville de Paris soutient les actions d’insertion par l’activité économique qui permettent aux publics identifiés comme prioritaires par le Plan parisien de l’insertion par l’emploi 2021-2025 de poursuivre leur parcours vers l’emploi. Une délibération inscrite dans le cadre du Plan Boost emploi a été votée lors du dernier CA du 30 mai 2023.

Cette délibération vient en complément pour soutenir financièrement les structures ayant déclaré des difficultés d’exploitation liées à la hausse des prix, notamment ceux de l’énergie et de certaines matières premières. L’enjeu est de garantir le maintien de leurs activités, des postes de salariés en insertion et la poursuite de leur accompagnement.

Pour le 14^e, je vous propose donc d’octroyer les subventions et d’autoriser la signature des conventions comme suit : 60 000 € à la SAS Food Street Food et sa Cantine solidaire des Arbustes, 6000 € à l’association Régie du 14^e Association Flora Tristan.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/146

– 2023 DAE 118 : Subventions (367 000 €) et conventions avec 11 structures d’insertion par l’activité économique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DVD 83 : Plan Vélo. Approbation du plan d’action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

La DVD 83 est le plan triennal du Plan Vélo. En effet, le Plan Vélo de la Ville de Paris sur la mandature est divisé en deux parties. L’idée de cette délibération est d’approuver les voies concernées pour cette seconde partie de la mandature ainsi que l’autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région. On a d’ailleurs passé une délibération sur ce type de subvention au dernier Conseil.

Pour vous rappeler rapidement les voies qui concernent le 14^e sur ce deuxième plan triennal, il s’agit du sud du boulevard Raspail, du sud de la rue Didot, du prolongement au nord par Édouard Jacques et du nord de la rue Raymond Losserand, de l’avenue du Maine, de l’avenue Pierre de Coubertin, de la place Denfert Rochereau sur laquelle nous avons un projet de réhabilitation, mais une partie des fonds

viendront du Plan Vélo, de la rue du Commandant Mouchotte dont on a parlé tout à l'heure dans le cadre de la délibération Montparnasse, du boulevard Edgar Quinet et du boulevard Brune, soit plus de 6 km de piste.

Je voudrais rappeler ce qui sera réalisé à l'horizon 2024 : la rue Jean Zay, la rue du faubourg Saint-Jacques dont les travaux sont en cours, 200 m sur le boulevard Jourdan, une partie du boulevard Saint-Jacques qui a été réalisée, le nord de l'avenue Général Leclerc, l'avenue Denfert Rochereau, l'avenue de l'Observatoire dans son prolongement, la rue Nansouty et rue Émile Deutsche de la Meurthe et on espère l'avenue Général Leclerc sud, mais pour cela, il faudra réussir à convaincre la préfecture. On continue d'y travailler. Cela fera un total de plus de 4 km de piste sur ce premier plan triennal.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/147

– **2023 DVD 83 : Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 4
Ne prennent pas part au vote : 1

– **2023 DVD 57 : Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

La DVD 57 est également rattachée au Plan Vélo, mais sur sa partie soutien aux associations, en l'occurrence quatre associations qui agissent dans le 14^e. L'association Œuvre d'avenir véloclub travaille avec plusieurs établissements et services dont l'institut médico-social d'éducation sensorielle qui accueille des déficients visuels de 3 à 20 ans pour la pratique du vélo. Elle proposera notamment un atelier de réparation de cycles pour leur permettre d'accéder à ces métiers et une mise à disposition des vélos adaptés avec des séances d'apprentissage. C'est une subvention de 34 631 € en investissement.

Développement Animation Vélo Solidaire est une association que nous connaissons bien. C'est la Vélo-école Paris Sud qui travaille sur l'apprentissage du vélo auprès des adultes et des enfants débutants. C'est une subvention d'équipement pour acheter des vélos supplémentaires, soit 19 000 € de fonctionnement et 5500 en plus en investissement pour ces vélos.

Il y a Solicycle que vous connaissez bien pour son activité de 2023 à Porte de Vanves avec une subvention également d'investissement pour des achats de matériel pour les différents projets : 26 500 en fonctionnement et 27 992 en investissement.

Enfin, il y a Mieux se déplacer à bicyclette, la première association cycliste créée en Île-de-France, avec une subvention de 28 000 € en fonctionnement. Je signale notamment que le 1^{er} juillet nous aurons une bourse au vélo qui sera organisée par notre mairie et Mieux se déplacer à bicyclette sur le parvis.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/148

– 2023 DVD 57 : Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DVD 76 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 €) et conventions avec 6 associations

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne la Stratégie Paris Piéton qui est un plan pour rééquilibrer l'usage de l'espace public notamment en faveur des piétons et pour développer les nouveaux moyens de déplacement avec conséquemment la diminution de l'usage et aussi de la possession de voitures individuelles.

Cela concerne deux associations dans le 14^e.

L'association Rue de l'Avenir dont le siège social est dans le 14^e mène des actions de sensibilisation et travaille en 2023 sur un projet de microvidéos accessibles sur des applications et sur smartphone pour sensibiliser les différents usages de l'espace public et notamment les conflits piétons/trottinettes et cyclistes/piétons, ce qui s'inscrira notamment dans la le travail sur le code de la rue. Il y a donc 10 000 € de fonctionnement pour cette association.

Puis, il y a la fédération Léo Lagrange Île-de-France qui travaille donc sur le quartier de la Porte de Vanves et qui gère le centre social Maurice Noguès avec ce travail qui continue sur la réappropriation de la place Marthe Simard. Cette année, la subvention est de 1 000 € en fonctionnement pour continuer à travailler sur ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/149

– 2023 DVD 76 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (29 500 €) et conventions avec 6 associations

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0

Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DEVE 52 : Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres nécessaires aux travaux de réfection de l'étanchéité du mur d'enceinte du Cimetière de Montrouge (14^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

La DEV 52 concerne un abattage d'arbres. J'ai toujours du mal à prononcer ces mots, mais il faut le faire parfois. Cela concerne spécifiquement le mur d'enceinte du cimetière de Montrouge qui a de gros problèmes d'étanchéité avec des infiltrations qui vont jusque dans les sépultures. Pour travailler sur l'étanchéité de ce mur, il est nécessaire d'abattre des arbres à proximité qui sont trop proches de ce mur.

La délibération en particulier demande de bien vouloir appliquer le tarif d'intérêt général, fixé lors de la séance d'octobre 2021 du Conseil de Paris, quand on doit abattre des arbres en termes de remplacement, qui sera donc payé par la ville de Montrouge à hauteur de plus de 11 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/150

- 2023 DEVE 52 : Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres nécessaires aux travaux de réfection de l'étanchéité du mur d'enceinte du Cimetière de Montrouge (14^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DVD 43 : Stationnement de surface - Mesures de simplification

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Ce sont des mesures de simplification de stationnement de surface qui peuvent avoir l'air de choses très techniques, mais cela va vraiment simplifier la vie d'un certain nombre d'usagers et d'usagères. Il y a tout d'abord le fait que pour certains stationnements qui bénéficient de la gratuité, en l'occurrence le stationnement des professionnels de soins, que ce soit en voiture ou en deux roues motorisés, ainsi que le stationnement des deux roues motorisés électriques, il n'y aura plus de nécessité de prendre un ticket. Évidemment, on perdra en gain sur les statistiques et l'utilisation, mais ce sera beaucoup plus facile pour les usagers et usagères.

Pour les personnes en situation de haut handicap, point extrêmement important, il sera proposé de pouvoir référencer son véhicule et même deux véhicules sans condition non plus pour seulement deux ans, mais pour trois ans et sans limite géographique, c'est-à-dire que des personnes qui viennent

travailler à Paris, mais qui habitent ailleurs, pourront faire référencer leur véhicule pour le stationnement. C'est extrêmement important parce qu'on a eu beaucoup de problèmes de ce côté-là.

Quand on modifie sa demande d'autorisation pour le déménagement, il ne sera plus appliqué une tarification de 15 € en plus. Il y aura également une tarification en grosse hausse pour les autocars puisqu'on assiste à un phénomène où il y a un certain nombre de déclarations d'occupation qui sont demandées, mais qui ne sont pas honorées, donc la tarification augmente. C'est aussi une mesure de justice dans le cadre de la répartition d'espace public.

Le dernier point est très administratif, c'est un changement de procédure pour le remboursement des forfaits de post-stationnement qui n'auraient pas été justifiés. La Ville va utiliser un nouveau protocole qui permettra d'accélérer le remboursement de ces forfaits post-stationnement.

M^{me} PETIT

Je voterais triplement cette délibération si je pouvais. Cela va nous éviter normalement beaucoup de courriers à faire. Pour les habitants concernés, je pense que cela va être une vraie avancée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce sont des demandes que l'on a portées au Conseil de Paris depuis plus d'un an, donc évidemment on s'en réjouit. C'est bien de se réjouir d'arrêter d'ennuyer les gens, mais le mieux aurait été de ne pas commencer. Donc on va voter pour.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/151

– **2023 DVD 43 : Stationnement de surface - Mesures de simplification**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAC 481 : Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

La Ville de Paris s'engage dans une politique favorisant l'accès à la pratique artistique, notamment auprès des jeunes et des enfants. C'est l'une des missions centrales des conservatoires municipaux d'arrondissements dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

Depuis 2011, on a 16 classes à horaires aménagés qui ont été créées en danse, en musique et en théâtre à Paris que ce soit en école élémentaire ou en collège. Ces classes offrent des emplois du temps aménagés qui permettent aux élèves de concilier le parcours scolaire et le parcours artistique.

Dans le 14^e, après un certain temps à se battre pour monter cette CHAM avec la Maire du 14^e, Carine PETIT et mon collègue Amine BOUABBAS, on a eu le plaisir de voir s'ouvrir l'année dernière la CHAM du

collège François Villon et du conservatoire du 14^e arrondissement. Il s'agit d'une CHAM à dominante orchestrale. L'objectif est qu'à terme, d'ici 2025-2026, de la 6^e à la 3^e, près d'une centaine d'élèves y seront accueillis. C'est un très beau projet. On est très content d'avoir pu le mettre en place grâce à la Ville de Paris et à l'Éducation nationale.

Cette CHAM est aussi le prolongement d'un travail qu'on mène depuis des années avec l'implantation du conservatoire en quartier politique de la ville, tout ce qu'on a monté aussi à l'époque avec Agnès BERTRAND sur l'école Alain-Fournier avec les classes orchestres, danses, chants et musique. On a toujours beaucoup de plaisir à se rendre soit à l'école Alain-Fournier soit au Conservatoire pour en voir les résultats. Les enfants sont toujours très enthousiastes ainsi que leurs parents.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai une question. Actuellement, il y a une classe CHAM 6^e depuis le début de l'année scolaire. Quels sont les effectifs ? Combien y a-t-il d'élèves dans cette classe ?

M^{me} TONOLLI

La première mouture a été sur la rentrée 2022. Il y a eu une vingtaine d'élèves. Ces élèves vont continuer en 5^e et l'on va accueillir une nouvelle cohorte de 6^e. Je ne peux pas encore vous en dire l'effectif exact. C'est une vingtaine actuellement. C'est pour cela qu'à terme, on atteindra une centaine.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/152

– **2023 DAC 481 : Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAC 421 : Subventions (300 000 €) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit ici d'une subvention qui concerne des projets liant culture et solidarité qui s'inscrivent dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion de la Ville de Paris. Il s'agit de soutenir des actions qui ciblent des personnes en situation de vulnérabilité pour rendre la culture accessible à chacun et chacune. On sait très bien que la participation active à des projets artistiques et culturels contribue à rompre des isolements, elle contribue à renforcer la confiance, elle permet aussi de faire levier dans un projet d'insertion socioprofessionnelle, et d'une manière générale cela agit en faveur de la lutte contre l'exclusion.

Dans le 14^e, cette enveloppe prévoit une subvention de 10 000 € en faveur de l'association La Source Paris qui organise des ateliers artistiques au bénéfice de jeunes en difficulté. C'est une association très engagée dans la lutte contre l'exclusion dont le travail est reconnu et salué à l'échelle parisienne. Elle mène plusieurs animations et ateliers auprès des jeunes en difficulté. Ce qui va concerner le 14^e et de manière très immédiate et très proche sera cet été puisqu'il va y avoir un atelier au centre d'hébergement d'urgence René Coty. D'ailleurs, je vous invite à venir à la restitution de l'atelier qui aura lieu le vendredi 28 juillet à 16 heures au CHU René Coty.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/153

– **2023 DAC 421 : Subventions (300 000 €) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DAC 190 : Subvention de fonctionnement (2 317 500 €) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit ici de soutenir le réseau des MPAA qui sont réparties sur cinq sites aujourd'hui à Paris et dont les missions s'articulent autour de trois enjeux principaux : la programmation, la programmation culturelle qui est proposée aux amateurs et qui est principalement réalisée à l'auditorium Saint-Germain, mais uniquement. Les MPAA proposent aussi un centre de ressources qui accompagne les amateurs. Ce sont aussi et surtout des lieux de répétition destinés aux amateurs.

On travaille extrêmement bien avec la MPAA Broussais dans le 14^e qui a d'ailleurs augmenté en 2022 le nombre de groupes amateurs accueillis. On en a 37 en plus. Avec l'ensemble des groupes qui ont des heures de répétition à la MPAA Broussais, près de 3 000 heures de répétition ont eu lieu en 2022. Pour vous donner une répartition sur les disciplines, à peu près 60 % des groupes travaillent le théâtre et 30 % de la danse. On est plutôt contents parce que la partie danse a aussi augmenté. Il est important que les pratiques artistiques amateurs touchent l'ensemble des disciplines.

Pour l'ensemble de ces bonnes raisons, je vous propose de soutenir cette délibération qui rétablit aussi un budget de la MPAA qui avait été diminué précédemment.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/154

– **2023 DAC 190 : Subvention de fonctionnement (2 317 500 €) à l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et avenant à convention**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DAC 189 : Subvention (53 000 €) à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions
- 2023 DAC 188 : Subvention (37 000 €) à dix formations chorales et un orchestre harmonique

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Je vais présenter la DAC 189 et la DAC 188 en même temps parce qu'il s'agit de deux délibérations qui viennent soutenir le soutien à la pratique amateur dans le domaine de la musique.

La DAC 189 est une subvention qui concerne l'Apprenti musicien, une école de musique que nous connaissons bien dans le 14^e et qui a la spécificité d'avoir une pédagogie musicale qui s'appuie sur la méthode Suzuki et qui permet de travailler la musique avec les plus jeunes. C'est extrêmement complémentaire avec l'offre d'enseignement artistique qu'on peut avoir dans le 14^e avec les autres écoles de musique et le conservatoire. L'Apprenti musicien est une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés qui proposent à ces élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation de jazz, de solfège, de chant ainsi des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. C'est une école très dynamique qui propose beaucoup de projets sur le territoire et en partenariat avec les autres structures. En 2022, elle avait développé aussi ses interventions en milieu scolaire et notamment les maternelles, mais aussi, et c'est important, en milieu hospitalier et en EHPAD ainsi que dans des centres des centres sociaux. On a vraiment une offre qui, au-delà de ce qu'on peut attendre d'un enseignement classique, s'adresse aux plus jeunes, mais aussi aux plus anciens. Cette école est dans une très bonne dynamique, puisqu'elle a eu près de 500 inscriptions en 2022. Sur l'actualité 2023, elle organise actuellement des ateliers de découverte instrumentale dans le centre socioculturel Maurice Noguès. Là, on a une subvention de 4 000 € pour l'Apprenti musicien et 2 000 € viendront en complément. Je m'inquiétais de ne pas voir 6 000 € comme les autres années. Les 2 000 € feront l'objet d'une autre subvention.

Sur la DAC 188, il s'agit de soutenir Chœur et orchestre symphonique de Paris à hauteur de 4 000 € qui répète notamment au lycée Voltaire dans le 11^e mais aussi à l'hôpital Saint-Anne dans le 14^e arrondissement, ainsi qu'Aria de Paris à hauteur de 2 500 € qui agit à l'échelle parisienne et dont le siège est dans le 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/155

- 2023 DAC 189 : Subvention (53 000 €) à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28

Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/156

- **2023 DAC 188 : Subvention (37 000 €) à dix formations chorales et un orchestre harmonique**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **2023 DAC 29 : Subvention de fonctionnement (37 500 €), subvention exceptionnelle (40 000 €) et convention avec l'association Circusnext (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Circusnext est une très belle association qu'on a beaucoup de plaisir à accueillir dans le 14^e et qui s'est extrêmement bien implantée. Elle travaille avec l'ensemble des partenaires et avec un travail artistique extrêmement qualitatif. Circusnext est une association qui coordonne un réseau européen de cirques contemporains et qui accompagne un certain nombre de compagnies. D'ailleurs, son travail est extrêmement reconnu. D'ailleurs, sur le dernier appel à candidatures, plus de 120 candidatures ont été reçues pour la sélection 2022-2023. Les 12 projets finalistes ont été présentés il y a peu au Théâtre de la Cité internationale qui est un partenaire de très longue date et les quatre équipes lauréates ont pu se produire devant le public les 25 et 26 mai. Sur tout 2022, vous avez peut-être pu participer à un certain nombre de représentations puisque sur toute l'année, Circusnext avait conçu une saison pour fêter ses 20 ans.

Sur l'actualité bâtiminaire, vous devez vous rappeler que Circusnext avait été lauréat de l'appel à projets lancé en 2019 pour la Ferme Montsouris et que, malheureusement, au moment où l'association s'est installée, l'équipe n'a pas pu rester plus que quelques mois, puisqu'on a détecté quelques problèmes bâtimentaires notamment au niveau des poutres avec des termites qui mangent le bois. La DAC s'est extrêmement mobilisée. Il y a eu plusieurs phases de diagnostic et d'intervention. Du coup, nous programmons la réinstallation de Circusnext dans les locaux avec un bois traité et des fondations solides à l'automne 2023.

Cette subvention vise à les soutenir sur le fonctionnement comme on le fait chaque année, mais aussi à venir apporter un soutien complémentaire, puisque Circusnext a dû faire face à un certain nombre de frais supplémentaires sur ces quelques mois où elle a dû se délocaliser.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On est évidemment tout à fait d'accord pour voter cette subvention et je vous remercie d'avoir donné quelques éléments sur les désordres bâtimentaires. Je m'étonne toutefois de leur ampleur puisque cela vient d'être rénové pour 1 300 000 €. Certaines poutres ont été remplacées, mais a fortiori elles doivent être saines. Je voulais savoir s'il y a aussi des problèmes concernant les fondations puisqu'il y a des carrières en dessous. Est-ce qu'il y a des problèmes de stabilité du sol ? On n'est pas architecte, mais

on savait qu'il y avait des carrières en dessous. Où en est-on ? Est-ce que cela va être un bâtiment exploitable ? La rénovation est très belle.

M^{me} TONOLLI

En effet, comme vous le soulignez très bien, quand on est sur des bâtiments aussi anciens, les rénovations peuvent être plus complexes. Les termites sont un problème récurrent, pas seulement à Paris, qui se développe dans le temps. C'est ce qui s'est passé puisqu'un certain nombre de sondages avaient été faits dans le bois et le temps de la rénovation, cela a proliféré. C'est pour cela qu'on a été amenés à traiter le bois pour qu'il n'y ait plus de soucis.

Sur les fondations, c'est un sujet qui avait été complètement intégré sur le travail fait par les architectes et l'ensemble des entreprises intervenues sur les travaux. Il n'y a pas de sujet. Il faut l'avoir en tête, mais comme on l'a quand même globalement en tête à Paris, il n'y a pas de sujet de fondation. Tout va bien. Rendez-vous à l'automne 2023 pour la réouverture ! En attendant, n'hésitez pas à aller voir les productions des compagnies qui accompagnent Circusnext parce que c'est vraiment magnifique et cela ouvre sur le cirque contemporain qu'on ne connaît pas forcément toujours très bien. D'ailleurs, ils se sont produits à Nuit Blanche en partenariat avec les centres d'animation début juin.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/157

- **2023 DAC 29 : Subvention de fonctionnement (37 500 €), subvention exceptionnelle (40 000 €) et convention avec l'association Circusnext (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **2023 DAE 147 : Subvention de fonctionnement (2 000 €) à La Table des Matières (14^e)**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

La DAE 147 concerne l'association La Table des Matières que nous connaissons bien tous et toutes et qui allie activité d'économie sociale et solidaire et culture avec une activité de revente, de prêt ou de location de biens culturels d'occasion. Il y a beaucoup de livres, mais pas uniquement. À travers son activité, elle permet d'accompagner des personnes en réinsertion et aussi des personnes plus éloignées de l'emploi.

L'association La Table des Matières est aussi très active sur les événements qu'elle propose tout au long de l'année : ciné-club, expositions, petites formes théâtrales, lectures, concerts, signatures... D'ailleurs, elle a encore intensifié ces événements en 2022, ce qui lui a permis d'avoir une augmentation de plus de 20 % de ses adhésions. On est donc sur une très belle dynamique. Dernièrement, La Table des Matières a participé à différents projets de l'arrondissement dont le Festival des acteurs du livre du 14^e qui a réuni tous nos libraires, dont les nouvelles librairies rue de l'Ouest en haut et rue Gassendi, nos éditeurs et éditrices indépendants et les bibliothèques.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous propose de soutenir cette délibération à hauteur de 2 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/158

- 2023 DAE 147 : Subvention de fonctionnement (2 000 €) à La Table des Matières (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DDCT 24 : Subventions (50 000 €) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

La DDCT 24 est une délibération qui aborde les questions du genre dans l'espace public, puisque la Ville de Paris s'investit au quotidien pour la prise en compte de l'égalité femme homme aussi dans l'espace public, puisque l'enjeu est de faire la ville ensemble et de favoriser cette mixité en permettant la conquête de l'espace public aussi par les femmes.

Dans le 14^e, nous travaillons sur ces sujets tout au long de l'année. Je pense notamment à l'aménagement des cours Oasis dans nos écoles qui permettent de redéfinir aussi, au-delà de tous les aspects environnementaux et de fraîcheur dans ces périodes de plus en plus chaudes, les modalités de partage de la cour d'école entre garçons et filles. Dans le 14^e, nous en avons réalisé cinq depuis le début de cette mandature.

On travaille aussi à inclure les femmes de manière plus importante dans les concertations qui sont relatives aux aménagements des espaces publics. Je sais que c'est un sujet auquel est très attaché mon collègue, Guillaume DURAND. On l'a notamment fait pour la concertation Denfert Rochereau.

On développe également une mixité et un partage des usages dans l'espace public à travers la pratique sportive et je sais que Anissa GHAIID et Pierre RABADAN y sont aussi très attentifs. D'ailleurs, j'en profite pour souligner que, depuis janvier 2023, on propose des cours gratuits mensuels de self-défense féminine en mairie du 14^e et qu'à ce jour, plus de 350 femmes ont pu assister à ces cours. C'est un énorme succès. Cela montre qu'il y a une attente et un besoin et qu'on agit là où l'on doit le faire au bon endroit, notamment avec cette délibération et l'ensemble des projets qu'elle vient soutenir.

Dans le 14^e, cela concerne l'association Tatane qui organise des matchs tatane qui sont en mixité et c'est très important de proposer ces temps qui sont très souvent monopolisés par les hommes. Elle le fait en partenariat avec les acteurs locaux comme Feu Vert ou le centre socioculturel Maurice Noguès. Il s'agit de 1 000 € pour cette action.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/159

- 2023 DDCT 24 : Subventions (50 000 €) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DSP 2 : Dotations (1 971 178 €) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 20^e)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

La DSP 2 concerne une dotation de 1 971 178 € et la signature d'avenants pour les centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droits privés à but non lucratif Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 20^e.

La Ville de Paris a souhaité renforcer son implication dans le champ de la santé en créant la Direction de la santé publique en avril 2022. Celle-ci a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, d'améliorer l'offre de soins et des parcours des Parisiens. Au sein de la DSP, le nouveau pôle de santé sexuelle coordonne l'offre des 24 centres de santé sexuelle, dont, pour le 14^e, le Centre Ridder de la Ville de Paris, l'hôpital Cochin de l'APHP et l'Institut Alfred Fournier, organisme de droits privés à but non lucratif en délégation.

Cette délibération est l'occasion de saluer le travail de l'Institut Alfred Fournier engagé à nos côtés dans l'objectif d'offrir des soins de qualité, accessibles et de proximité, mais aussi de développer les actions de prévention. En 2022, avec son centre de santé pluridisciplinaire et son centre de santé sexuelle, centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, le CeGIDD, l'Institut Alfred Fournier a accueilli plus de 100 000 visites. Au sein du centre de santé sexuelle, les sept médecins, la sage-femme et la conseillère conjugale assurent du lundi au samedi un accueil anonyme et inconditionnel et une prise en charge globale de la santé sexuelle. Cette année, cet institut emblématique du territoire parisien situé 25 boulevard Saint-Jacques fête ses 100 ans et démontre le même dynamisme et un désir d'innovation pour continuer son action auprès de tous.

Je vous propose d'approuver l'attribution de 89 785 € de dotation de fonctionnement 2023 et la signature d'un avenant à la convention du 29 octobre 2020 pour prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 pour l'Institut Alfred Fournier.

Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

C'est l'occasion de saluer l'équipe de l'Institut Fournier où nous sommes rendus, avec Hélène, pour regarder de près leur travail avec un nouveau directeur et un nouveau président extrêmement engagés.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/160

– **2023 DSP 2 : Dotations (1 971 178 €) et avenants pour les Centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 20^e)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DSOL 66 : Subventions (14 500 €) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

C'est une subvention de 14 500 € à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Le présent projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Hanullim pour ses deux projets qui ont pour objectif de rendre accessible aux seniors une formation théâtrale de qualité et gratuite et de stimuler leur créativité et leurs facultés cognitives.

Dans le 14^e, les ateliers sont installés à l'espace Maindron et sont destinés aux seniors résidant dans le quartier Didot Porte de Vanves et de la Cité de l'Eure.

Je vous propose d'accorder à Hanullim une subvention de 2 500 €, c'est une reconduction pour le projet « Senior in cité, un théâtre engagé pour les seniors » soutenu par la Ville de Paris depuis 2020 qui propose 30 ateliers gratuits de théâtre et d'improvisation et aussi une subvention de 1 000 € pour le nouveau projet « Sen&Fils » qui propose, quant à lui, la rencontre de deux générations seniors et enfants de 8 à 12 ans travaillant ensemble à la création d'un spectacle issu des travaux d'improvisation.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/161

– **2023 DSOL 66 : Subventions (14 500 €) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs**

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 59 : Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants - Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

Il s'agit de participations au titre de l'année 2023 aux six Maisons des Aînés et des aidants Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris 3 391 198 €.

Les Maisons des Aînés et des aidants - Dispositifs d'Appui à la Coordination sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien. Depuis 2019, labellisées M2A et financées par l'ARS et la Ville de Paris, elles regroupent les équipes des CLIC Emeraude, Centres Locaux d'Information et de Coordination et des MAIA, méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Les M2A sont un outil central favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et contribuant à l'amélioration de leur parcours de santé. Au 1^{er} janvier 2023, elles ont vu leurs missions évoluer vers l'accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d'un environnement social ou de santé complexe, quel que soit l'âge ou la pathologie. Les M2A ont ainsi intégré le dispositif d'appui à la coordination.

Pour le 14^e, les équipes de la M2A Sud de l'association Nexumea sont situées 58 rue du Dessous des berges dans le 13^e. Elles assurent ces missions en partenariat avec le réseau du territoire, notamment le service social de proximité, le GHU, le CPTS 14.

Je vous propose de donner votre accord pour octroi d'une subvention de fonctionnement de 564 056 € pour l'association Nexumea pour 2023 pour la gestion de la M2A DAC Paris sud. Cette subvention comprend l'approbation de mesures de soutien aux revalorisations salariales 2023 visant à contribuer à l'attractivité des métiers du secteur social.

M^{me} PETIT

Je vous propose de voter cette subvention pour ce dispositif essentiel du CLIC.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/162

– 2023 DSOL 59 : Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants- Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

Rapporteure : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 54 : MOIS PARISIEN DU HANDICAP - Subventions (50 770 €) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Cette délibération vient dans le cadre du Mois du Handicap. C'est un complément de subvention pour 20 associations parisiennes et des associations dans le 14^e.

Le Mois du Handicap bat son plein en ce moment. Il offre comme chaque année un mois de visibilité, d'échanges et de partage aux personnes en situation de handicap, aux associations et aux autres acteurs mobilisés. Ces moments permettent de se rencontrer, d'échanger, de se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre préjugés, inégalités et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence.

Le 14^e mois du handicap se tient tout le mois de juin 2023. Cette nouvelle édition propose de mettre en valeur les actions artistiques, culturelles de loisirs ou de sensibilisation organisées par les partenaires.

En complément de la délibération voté le 30 mai, je vous propose d'octroyer des subventions aux acteurs participants au Mois Parisien du handicap sur le 14^e : 4 000 € à l'association Accès Culture dont le siège dans le 14^e pour ses actions culturelles ; 1 500 € à l'association La Compagnie des Idées Baladeuses qui présente trois spectacles en structures spécialisées dans le 14^e et a participé au forum du 16 juin en présentant leurs spectacles et en animant un bal inclusif de clôture ; 5 000 € entre la DSOL et la DAC qui sont attribués à l'association Exponentielle qui va à la rencontre des jeunes avec des ateliers de danse et présente des spectacles chorégraphiques visant à sensibiliser le grand public dont le prochain se tient le 29 juin à 14 h à la Salle des fêtes de la mairie ; et 500 € attribués à l'association Œuvre d'avenir dont Guillaume a parlé tout à l'heure qui est gestionnaire de centres sociaux et a développé l'ODA Vélo Club dont l'objectif est de permettre les déplacements quotidiens et la partie régulière du vélo loisir adapté aux personnes en situation de handicap. Dans le cadre justement du Mois du Handicap, l'ODA Vélo Club propose gratuitement des initiations, des démonstrations, des sorties dans le quartier Montparnasse avec des vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap. L'événement aura lieu le mercredi 21 juin. Enfin, il y a 1 000 € à l'association Personimages qui propose des opérations de sensibilisation, animations, festivals, dont le dernier est un spectacle de danse avec des personnes en situation de handicap accueillies dans les ateliers de la MPAA Broussais avec exposition également de tableaux et arts plastiques.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine, pour le travail qui a été réalisé pour ce mois de programmation qui se déroule en ce moment avec l'ensemble des acteurs. Les scolaires participent aussi beaucoup aux événements organisés. Les élèves et les classes viennent aux manifestations et à la programmation tout au long de ce mois. Je voulais que ce soit aussi salué.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/163

– 2023 DSOL 54 : MOIS PARISIEN DU HANDICAP - Subventions (50 770 €) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 25 membres présents

Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)

Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- **2023 DEVE 45 : Subventions (66 180 €) à 7 associations pour leurs actions d’accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Il s'agit donc de la subvention DEVE 45. Il est question de soutenir pour un montant de 66 180 € sept associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable. Deux bien connues interviennent dans le 14^e. Il s'agit du café associatif Pernety, le Moulin à café, ainsi que Biocycle.

On connaît ces deux associations pour leurs projets de restauration durable à destination des publics en situation de précarité alimentaire et leurs actions visant à faciliter l'accès de tous et toutes à une alimentation durable.

Pour son projet d’inscrire le Moulin à café dans une démarche de développement durable, je vous propose d’attribuer une subvention de 10 000 € au café associatif Le Moulin à café.

Pour son projet de collecte et de redistribution d’inventus alimentaires à Paris, en particulier dans le 13^e et dans le 14^e, je vous propose de bien vouloir accorder une subvention de 5 000 € à l’association Biocycle. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/164

- **2023 DEVE 45 : Subventions (66 180 €) à 7 associations pour leurs actions d’accompagnement des personnes en situation de précarités alimentaires vers une alimentation durable**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- **2023 DEVE 37 : Subventions (64 000 €) à 7 associations pour leurs actions d’accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable**

Rapporteure : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

La réussite de la politique publique en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien. C'est pourquoi Paris soutient les initiatives

portées par les associations et les Parisiens et les Parisiennes qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires, notamment en faveur des plus jeunes, des seniors ou encore des foyers modestes. Elles concernent l'accessibilité de tous et toutes à une alimentation durable, la découverte, l'apprentissage et la sensibilisation à cette alimentation durable ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire parisien avec une attention particulière portée aux jeunes publics et aux quartiers populaires.

Pour ce faire, je vous propose donc d'approuver une subvention de 10 000 € à l'association Florimont pour son projet « manger mieux pour vivre mieux » afin que l'association puisse poursuivre la structuration du pôle développement durable, constitue des projets « manger mieux pour vivre mieux - Graine de Quatorzien ». Pour cela, elle propose de mettre en place trois actions : sensibilisation des publics, animation d'un réseau d'acteurs et de consommateurs de proximité ainsi que la mise en place des outils et actions pour accompagner les habitants vers un changement d'habitudes en termes d'achat et de consommation.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette demande de subvention.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/165

– **2023 DEVE 37 : Subventions (64 000 €) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DEVE 44 : Appel à projets Jardins Relais 2023 - Subventions de 57 930 € à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

En ville, la biodiversité urbaine est un enjeu majeur qui contribue au bien-être des citadins et citadines. À ce titre, Paris bénéficie ainsi des services rendus par la biodiversité comme l'amélioration de la qualité de l'air, l'existence d'îlots et de parcours de fraîcheur particulièrement appréciables dans un contexte de changement climatique aux températures estivales élevées. C'est pourquoi l'implication des habitants et des habitantes favorise également la création de dynamiques de quartier et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

Le projet Jardins Relais vise tout d'abord à soutenir les initiatives de mise en réseau sur le territoire parisien pour permettre de renforcer les liens entre jardiniers et jardinières, citoyens et citoyennes.

Dans ce contexte, nous vous proposons de soutenir les projets favorables à la mise en relation de ces acteurs et actrices impliqués dans la végétalisation participative. Ainsi, l'association Jardinot qui est dans le 14^e se verrait attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € qui lui permettra de produire et d'acquérir des supports pédagogiques pour proposer une nouvelle offre de formation sur le thème de jardinage urbain que l'association s'engage à relayer à un large public.

Une subvention de 1 500 € peut également être accordée à l'association des Jardiniers de l'Aqueduc pour la création d'une outilthèque qui serait ouverte à tous.

Nous proposons pour l'association Au près de mon arbre un montant total de 950 € pour la création de jardinières, pour l'accompagnement aux détenteurs et détentrices de permis de végétaliser ainsi que pour la création d'une outilthèque également ouverte à tous et toutes hébergée dans le Jardin partagé des Couleurs.

Pour finir, il y a l'association du Jardin Jean Genêt pour un montant de 500 € pour la création d'une outilthèque et d'une grainothèque ouvertes à toutes et à tous.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ces demandes de subventions pour un montant total de 4 950 €.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/166

– **2023 DEVE 44 : Appel à projets Jardins Relais 2023 - Subventions de 57 930 € à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DDCT 67 : ADDCT 67 - DSP - DPE - DSOL - DASCO - DAE - DAC - DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 €) à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

La DDCT 67 a pour objet la deuxième enveloppe de l'appel à projets politique de la ville. Je vous propose de soutenir un certain nombre d'associations.

De nombreuses associations sont en reconduction, donc je ne vais peut-être pas toutes les citer. On a Art sous x, l'AFEV, Carrefour 14 qui gère le centre social Didot... On a certaines compagnies comme la Compagnie Opéra sur le toit.

Je ne vais pas toutes les citer, mais je tiens simplement à mettre en avant un nouveau projet d'une association qui s'appelle « Femme d'aujourd'hui ». C'est une association qu'on connaît bien, qui participait régulièrement, mais qui n'avait pas passé le cap du dépôt de projets à l'appel à projets et qui, cette fois-ci, a proposé un projet qui s'appelle « ma santé, mon combat » et qui travaille beaucoup avec l'atelier santé ville notamment. C'est un nouveau projet qui est très intéressant.

Je parlerai également du projet qui est en faveur de Léo Lagrange donc le centre social Maurice Noguès par rapport au projet « Zik 14 », puisque l'événement a lieu demain pour la Fête de la musique et est organisé par les jeunes.

Toutes ces associations ont postulé. L'ensemble des subventions qui sont proposées sont à hauteur de 59 250 € pour le 14^e.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/167

– 2023 DDCT 67 : ADDCT 67- DSP - DPE - DSOL - DASCO - DAE - DAC - DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 €) à 269 associations pour le financement de 413 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DDCT 78 : Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 €) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit d'un appel à projets en faveur d'actions de remobilisation des jeunes.

En l'occurrence, l'association que nous souhaitons soutenir s'appelle « Extramuros ». L'objectif est d'accompagner des jeunes dans des chantiers éducatifs notamment. En l'occurrence, Extramuros est une association qui accompagne les jeunes dans des actions concrètes comme la menuiserie notamment. Ils ont d'ailleurs il y a quelque temps, inauguré une terrasse au centre social Maurice Noguès. Ces actions sont menées au sein du PIL, du pôle innovant lycéen, qui se trouve dans la cité éducative François Villon.

La subvention proposée est de 8 000 €. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/168

– 2023 DDCT 78 : Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 €) à 15 associations pour le financement de 15 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DSOL 49 : Subventions (164 600 €) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

C'est une délibération importante comme chaque année, puisque depuis 2019, avec la stratégie parisienne de prévention des rixes, la Ville de Paris porte une politique volontariste pour répondre concrètement aux phénomènes d'affrontements violents entre groupes de jeunes depuis 2019, c'est-à-dire que la Ville de Paris était une des premières villes de France à réagir contre ce phénomène incroyable de bagarres entre très jeunes, puisque nous avons des jeunes entre 12 et 17 ans.

Cette stratégie s'appuie donc sur un partenariat parisien qui fédère l'ensemble des acteurs concernés par cette grave problématique : la préfecture de police, le Parquet de Paris, la Protection judiciaire de la jeunesse, le rectorat, la CAF, l'Aide sociale à l'enfance, les associations de milieu ouvert, les équipes éducatives de prévention spécialisée, les travailleurs sociaux, les médiateurs de la Ville de Paris, les représentants des centres sociaux, des équipements de jeunesse, évidemment des associations locales, les jeunes et des familles.

En 2021, la Ville de Paris a souhaité renforcer l'engagement de l'ensemble des partenaires en poursuivant la stratégie parisienne de la prévention des rixes avec un acte 2. La mise en œuvre opérationnelle de cet acte 2 s'est traduite en 21 et en 22 par un appel à projets « prévention des rixes entre jeunes ». Nous avons donc obtenu 78 initiatives soutenues par ces deux appels à projets qui ont permis de renforcer des actions de prévention et de médiation ainsi que des formations à destination des professionnels qui ont été engagées. Les chiffres montrent l'impact positif de ces actions même si elles ne sont pas évidemment les seules à réussir donc à faire baisser les chiffres de rixes dans notre ville. Nous sommes passés de 50 rixes en 2021 à 25 en 2022.

Mais le climat entre les quartiers reste toutefois extrêmement tendu pour le 14^e, notamment entre Pernety/Porte de Vanves et Falguière dans le 15^e ainsi qu'avec des bandes de jeunes de Vanves et de Malakoff. Face à ce constat de grande tension, la prévention des rixes exige une mobilisation sans relâche de toutes les parties. Il est à noter que notre système d'alerte locale regroupant tous les partenaires fonctionne extrêmement bien et nous avons évité quelques affrontements en 2023.

Dans l'objectif de poursuivre et d'amplifier le travail engagé, l'appel à projets 2023 vise à favoriser le développement, le renforcement et le déploiement d'actions de prévention sur l'espace public. Cet effort commun se voit renforcé cette année par la participation de la CAF au cofinancement à hauteur de 47 000 €.

Nous avons donc à l'issue d'un processus de sélection sélectionné 36 projets portés par 33 associations. Pour le 14^e, il y a l'association Florimont, notamment au niveau des écrans et du web, la compagnie À force de rêver qui fait des ciné-débats sur le sujet, l'association dans le 15^e arrondissement Creat'eo Île-de-France qui travaille aussi sur le phénomène des réseaux sociaux qui sont extrêmement actifs dans ce phénomène de rixes, l'Entrée des Savoirs Necker Falguière qui travaille sur le 15^e et sur le 14^e avec des enfants des deux arrondissements, la compagnie À l'affût qui fait des débats en se servant de groupes de théâtre qui est un outil extrêmement prisé par les jeunes, le Fil de soie qui fait des stages et ateliers de découverte sur échasses et du basket acrobatique qui manque de place tellement c'est demandé, et l'Union sportive des Bretons de Paris pour des bootcamps que nous organisons avec nos collègues du 15^e arrondissement. Je dois dire que ces rencontres sportives fonctionnent extrêmement bien dans la prévention de ces grandes bagarres qui peuvent tourner à la catastrophe et nous ne le savons que trop bien.

Je vous remercie de délibérer sur cette délibération extrêmement importante.

M^{me} TONOLLI

Je voulais ajouter un mot pour parler d'un projet en particulier. Mon collègue, Didier ANTONELLI, a très bien exposé le principe de la politique que nous menons sur les rixes auprès des jeunes.

On a mené, avec ma collègue, Anissa GHAI, qui est en charge la jeunesse, il y a peu un projet qui a permis à des jeunes du centre Paris Anim' Angel Parra du 14^e de travailler avec des jeunes du centre Paris Anim' Sohane Benziane juste en face dans le 15^e. Ce sont deux centres d'animation qui, malheureusement, ne travaillent pas suffisamment ensemble. Là, c'était l'occasion de renouer les contacts et c'est important. Cela a aussi permis de faire travailler des jeunes ensemble sur un projet artistique. Il y a eu un certain nombre d'ateliers. Il y a eu un travail avec l'artiste Elsa Martineau avec, à la fin, une très belle fresque rue Vercingétorix. Ce projet a permis à des jeunes de travailler ensemble sur la question des rixes éventuelles et il contribue à améliorer notre environnement et l'espace public. On avait inauguré ce projet avec Anissa. Cela illustre la philosophie de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/169

– 2023 DSOL 49 : Subventions (164 600 €) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

VŒUX

– V14 2023 09 : Vœu présenté par Didier Antonelli, les élu.es du groupe Paris en Commun 14^e et les élu.es de la majorité municipale relatif à la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^e à la rentrée 2023

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer aux vœux qui ont été déposés par les différents groupes de la majorité municipale et je passe la parole à Didier Antonelli pour l'examen du premier vœu.

M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. Ce vœu émane d'une motion qui a été présentée par les enseignants du collège Giacometti et qui a été votée au conseil d'administration du mois de mars si mes souvenirs sont bons.

Je ne vais pas vous lire tous les considérants, mais prendre juste le premier : considérant que le ministre de l'Éducation nationale a énoncé par simple voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de 6^e à la rentrée 2023, sachant que la technologie est enseignée en primaire et donc elle serait supprimée pour la classe de 6^e pour revenir en classe de 5^e, on voit bien l'incohérence totale de cette décision.

Sans rentrer dans les détails que vous avez lus sur ce vœu, j'irai directement à la conclusion : nous souhaitons, nous, majorité municipale, montrer par ce vœu notre ferme opposition à la suppression de la technologie en 6^e et nous demandons au ministre de l'Éducation nationale de revenir sur cette suppression de l'enseignement de la technologie et de donner au premier degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo remédiation au collège.

J'ai édulcoré un peu la motion des enseignants de Giacometti pour que ce vœu soit le plus consensuel possible et soit voté par le plus grand nombre d'entre nous, élus du 14^e, ce soir. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais simplement dire que, comme vous pouvez vous y attendre, on ne prendra pas part au vote indépendamment de ce qu'on pense du fond. De même manière que sur la suppression des mathématiques obligatoires au lycée, etc., on pense ce que l'on veut, mais ce dont on est sûr est que ce n'est pas de la compétence du Conseil d'arrondissement du 14^e. Vous le savez très bien, donc on ne prend pas part au vote.

M. BOUABBAS

Merci, Didier, pour cette présentation et ce vœu. Je rajouterai un autre élément qui me semble important. Comme la motion des enseignants et enseignantes de Giacometti le montre bien, je pense que le corps enseignant en a assez ces réformes qui sortent de nulle part. Ils ont appris cela du jour au lendemain. Je crois que c'était en avril. On supprime la technologie, on ne sait pas trop pourquoi. C'est soi-disant pour faire du français et des mathématiques en faisant appel à des enseignants du primaire qui sans doute ont beaucoup d'autres choses à faire que d'aller en collège même si certains seront volontaires. Il y a aussi ce mépris pour les enseignants et enseignantes que souligne malheureusement cette énième réforme. Il n'y a pas eu non plus de concertation avec les parents d'élèves, voire avec les élèves. On peut peut-être aussi interroger des élèves de temps en temps avant de penser à supprimer cette matière en partie en 6^e dans une époque où, sur la technologie, on parle de relocalisation, etc. C'est quand même assez incroyable.

Merci pour ce vœu que l'on votera évidemment.

M. ANTONELLI

Je réponds très vite à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je pense qu'en tant qu'élus locaux, on peut montrer par un vœu notre soutien aux enseignants du 14^e arrondissement. D'ailleurs, il y a forcément des postes qui vont disparaître dans notre arrondissement du fait de cette décision, donc en tant qu'élus, je pense que montrer notre soutien aux professeurs, mais aussi d'autres professions, quelles qu'elles soient, n'est pas complètement aberrant pour des élus locaux.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/170

– **V14 2023 09 : Vœu présenté par Didier Antonelli, les élu.es du groupe Paris en Commun 14^e et les élu.es de la majorité municipale relatif à la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^e à la rentrée 2023**

Article unique : Le vœu est adopté.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 5

– V14 2023 10 : Vœu présenté par Thierry Le Dez, les élu.es du groupe Paris En Commun 14^e et les élu.es de la Majorité municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu dans le 14^e arrondissement de Paris, au nom « Les Rochambelles » ces femmes volontaires, ambulancières appartenant de la 2^e division blindée du Général Leclerc

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Thierry LE DEZ pour une initiative également au sujet des « Rochambelles ».

M. LE DEZ

Merci, Madame la Maire, je me réjouis ce soir au nom de la majorité municipale de vous proposer une nouvelle dénomination dans un lieu du 14^e arrondissement à savoir le nom des « Rochambelles » qui étaient ces femmes volontaires ambulancières appartenant la deuxième DB du Général Leclerc.

Tout est parti d'une Américaine, Florence Conrad, qui était francophile et philanthrope, qui a vécu ses premières années de vie en France et qui a été obligée de partir et de rejoindre de New York sous l'occupation nazie. En fait, elle a réuni une somme d'argent pour pouvoir acheter des ambulances américaines avec une quinzaine de femmes françaises qui étaient aussi expatriées temporairement aux États-Unis. Elles ont proposé au Général Leclerc leurs services pour pouvoir aider pendant la guerre et la Libération de Paris. Anecdote assez cocasse, le Général Leclerc a refusé dans un premier temps cette proposition. En fait, il a accepté de façon partielle en acceptant uniquement les véhicules et pas les femmes. Elles avaient un sacré caractère et avaient dit : « Non, on ne vous donne pas les véhicules. Ce sera tout ou rien. » À force de tractation, elles sont arrivées à leurs fins. Elles ont rejoint l'Afrique du Nord pour se former aussi aux techniques de guerre pour rejoindre par la suite l'Angleterre et les troupes du général et elles ont débarqué en France, en Normandie, dès août 1944 pour pouvoir libérer Paris et le 14^e arrondissement le 25 août 1944.

Je pense que c'est un bel hommage de rendre à ces femmes, ces femmes de l'ombre, ces femmes militaires non armées, qui ont participé pleinement à la Libération de Paris pour suivre après leur chemin pour repousser l'ennemi nazi jusqu'à l'est de la France.

Si on vote cette belle délibération, ce sera peut-être une occasion en août 2024 lors des 80 ans de la Libération de Paris de rendre un bel hommage à ces femmes qui ne sont pas dans l'ombre, mais méconnues.

Je vous remercie pour ce vœu.

M^{me} TONOLLI

Merci, Thierry, pour ce très beau vœu.

Dès le départ, « les Rochambelles », c'est une histoire de femmes, une histoire, comme tu l'as bien évoqué, de femmes qui s'engagent et de femmes aussi qui donnent les fonds nécessaires pour l'achat de ces ambulances.

En effet, ce qui est intéressant est la petite anecdote que tu évoquais sur le fait qu'au début, on voulait bien leurs ambulances et leur argent, mais pas leur présence. Je voulais souligner que ces femmes ont été très courageuses et pugnaces et ont insisté pour se battre aussi. Au-delà de la guerre, ces femmes ont aussi été confrontées à l'hostilité des hommes dans leur propre camp puisque, évidemment, à l'époque, on considérait qu'elles n'avaient pas leur place sur le champ de bataille. Pour elles, cela a été très compliqué, ne serait-ce qu'à l'entraînement où on leur faisait clairement comprendre qu'on ne voulait pas d'elles avec des sarcasmes, des intimidations... Mais elles ont persévéré : elles ont gagné petit à petit leurs galons, elles ont appris la mécanique, elles ont appris à débusquer des mines, à poser des garrots, mais aussi à défiler en rang. D'ailleurs, c'étaient les seules femmes qui ont été directement au front et autant exposées aux tirs ennemis.

Ce n'est que justice de leur rendre aujourd'hui hommage. C'étaient des femmes dans une guerre d'hommes. Beaucoup de femmes ont participé à ces guerres d'homme, mais des femmes qui étaient dans l'ombre, dans les usines, dans les champs à continuer à faire avancer les choses, et on ne leur rend jamais hommage. Donc ces femmes si courageuses qui ont été au front ont particulièrement leur place dans nos mémoires.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu. Je voulais dire également que les commémorations pour l'anniversaire du 25 août 1944 en 2024 se dérouleront dans notre arrondissement sur la place Denfert Rochereau. Compte tenu de de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, cela ne pourra pas se tenir à l'Hôtel de Ville. Du coup, ce sera délocalisé dans notre arrondissement, à très juste titre d'ailleurs.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/171

– **V14 2023 10 : Vœu présenté par Thierry Le Dez, les élu.es du groupe Paris En Commun 14^e et les élu.es de la Majorité municipale, relatif à une nouvelle dénomination d'un lieu dans le 14^e arrondissement de Paris, au nom « Les Rochambelles » ces femmes volontaires, ambulancières appartenant de la 2^e division blindée du Général Leclerc**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 28
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2023 11 : Vœu présenté par Zoubir Ghanem, les élu.es du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.es de la Majorité municipale relatif à la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans le 14^e arrondissement**

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Zoubir GHANEM qui va également présenter, au nom de la majorité municipale, un vœu sur la géographie prioritaire et la politique de la ville

M. GHANEM

Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas forcément lire tout le vœu, mais simplement quelques aspects importants. Je rappelle notamment que l'objectif de la politique de la ville est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires. La situation actuelle dans les quartiers populaires qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qui subissent actuellement la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, conduisant à une lettre ouverte des maires des quartiers populaires parue dans le journal *Le Monde* le 24 mai 2023 à l'attention du président de la République pour l'alerter sur la situation sociale dans les quartiers, montre que, dans les quartiers prioritaires, une attention particulière doit être menée. Lorsque l'on regarde les études de l'APUR, on se rend compte que, dans le 14^e également, il y a des signaux d'alerte.

Je vais simplement préciser la fin du vœu : considérant l'actuelle géographie prioritaire dans le 14^e arrondissement de Paris qui comprend les territoires autour de la Porte de Vanves et la nécessité de leur maintien dans la future géographie prioritaire pour assurer une politique de réduction des

inégalités sociales et territoriales qui touchent fortement les habitants de ces quartiers ; considérant les récentes études de l'Atelier parisien d'urbanisme qui viennent compléter la photographie des secteurs au-delà du seul critère de revenu et qui montrent que le quartier politique de la ville de Porte de Vanves reste très marqué par un nombre important, notamment de familles monoparentales, mais aussi un nombre élevé de jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation, présente un niveau de vulnérabilité très élevé lorsque l'on regarde le taux de pauvreté et le niveau de vie annuelle par habitant et illustre le fait que les quartiers prioritaires actuels dans leur grande majorité sont toujours dans une grande situation de fragilité et que, d'autre part, de nouveaux secteurs limitrophes, tels que Pernety-Plaisance, mais aussi Porte d'Orléans, montrent des signaux d'alerte ; nous proposons et nous demandons que la Ville de Paris porte auprès de l'État une demande d'élargissement de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le 14^e arrondissement afin d'assurer l'égalité sociale et territoriale dans tous les quartiers.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On votera pour ce vœu parce que vous avez raison, il y a plus que des signaux d'alerte dans les secteurs limitrophes. Mais s'il y a de si nombreux signaux d'alerte, il faut s'intéresser aussi aux causes. À force de concentrer de la misère, de la pauvreté et des situations difficiles dans certains quartiers du 14^e, effectivement, après, le quartier est en situation difficile. Mais vous avez raison, il faut traiter.

Maintenant qu'on en est là, il faut traiter et obtenir des moyens supplémentaires de l'État pour aider les personnes qui sont dans la difficulté dans ces quartiers, mais il faut aussi faire de gros efforts sur tous les nouveaux projets pour favoriser de la mixité sociale dans ces quartiers et du développement économique. Merci.

M^{me} PETIT

Je voulais juste apporter une petite précision pour savoir de quels habitants on parle. Dans les quartiers que Zoubir a évoqués, ce sont des logements du parc social qui ont parfois 100 ans. Ils ont été construits en 1923. Quand on parle des logements de la Porte d'Orléans comme ceux de la Porte de Vanves, ce sont des logements qui ont été construits il y a 100 ans. C'est une première chose.

Deuxième chose, quand on regarde également qui habite dans ces logements, puisqu'on attaque un certain nombre de grands projets de réhabilitation, on se rend compte que ce sont aussi, pour plus de la moitié, des personnes qui sont retraitées, qui ont plus de 70 ans et qui vivent dans les logements. Quand on vieillit et quand on avance en âge à Paris, comme ailleurs, on a parfois de toutes petites retraites qui ne nous permettent pas de vivre. Ils vivent parfois en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont des personnes et des habitants qui sont là depuis 30 ou 40 ans. À un moment donné, on dit qu'il faut agir sur l'ensemble de déterminants. Comme Zoubir l'a très justement rappelé, on maintient une caractéristique forte pour l'arrondissement : ce sont des personnes, souvent femmes, chargées de famille avec de petits revenus, qui travaillent mais avec très souvent des contrats précaires et de petits salaires et qui élèvent leurs enfants. On a aussi des personnes qui avancent en âge et qui n'arrivent pas toujours à subvenir à leurs besoins ou qu'il faut beaucoup plus soutenir du fait de problématiques d'accès aux droits, d'accès aux soins, à la santé, à la prévention...

Ce que je veux dire est qu'au-delà des attaques ou des critiques sur la mixité sociale en le proclamant ainsi, mais sans forcément y donner de solutions, il faut aussi savoir aller à la rencontre et travailler avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels.

On agit aussi dans le long terme. C'est pour cela qu'avec Zoubir, on porte le fait qu'à Paris, il y a des signaux de fragilité sociale. Comme nous l'avions dit à François Lamy qui était socialiste, donc de gauche, et nous le redisons à Emmanuel Macron et entre temps on l'avait dit à François Fillon, l'État prend comme seul critère le revenu médian. Or, à Paris, on a un niveau et un coût de la vie plus élevé et cela aggrave le fait que, quand on a une retraite ou un salaire bas, cela n'est pas la même chose de vivre à Paris que de vivre dans d'autres communes de France et cela aggrave les fragilités sociales et tout ce qui s'en suit.

C'est pour cela que nous demandons ce vœu. Si l'État dit qu'il peut couper et réduire la géographie prioritaire, c'est aussi qu'il y a eu un relèvement de la mixité sociale puisque les revenus médians sont un peu plus au vert qu'il y a quelques années. En revanche, on dit qu'on peut agir aussi en prévention et en accompagnement de ces habitants.

En tout cas, je vous propose qu'on vote ce vœu pour que le dialogue, s'il y a dialogue, ce qui n'est pas gagné, avec l'État se fasse de manière constructive. En effet, en cascade, ce sont bon nombre de dispositifs et de services publics qui disparaîtront ou seront fragilisés à Paris et sur l'ensemble de ces quartiers.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/172

– **V14 2023 11 : Vœu présenté par Zoubir Ghanem, les élu.es du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.es de la Majorité municipale relatif à la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le 14^e arrondissement**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **V14 2023 12 : Vœu présenté par Carine PETIT et les élu.es de la majorité municipale relatif à la réhabilitation de la tour INSEE (Malakoff)**

M^{me} PETIT

Je me passe la parole pour présenter au nom de la majorité municipale un vœu relatif à la réhabilitation de la tour INSEE, située, comme tout le monde le sait, Porte de Malakoff et Porte de Vanves.

Comme vous le savez, l'INSEE a déménagé sur de nouveaux sites. Ce bâtiment construit à la fin des années 60 s'est élevé à la Porte de Malakoff. Il s'agit d'un bâtiment tripode de 32 500 m². Après le départ de l'INSEE, la ville de Malakoff avait engagé une concertation avec ses habitants sur le devenir du quartier puisqu'elle n'avait pas de nouvelles quant à la décision de l'État de rester propriétaire ou pas de ce bâtiment. L'État a fait part à la ville de Malakoff de sa décision d'y installer les administrations de plusieurs ministères, celui de la santé et des affaires sociales ainsi que celui du travail. Tout un travail pour réfléchir à cette arrivée de ministères et d'agents a débuté avec un dialogue qui s'est très vite rompu puisqu'il n'y avait aucun dialogue, aucune association de la ville de Malakoff ni même de ses habitants à la conception même du projet pour y installer les administrations de ces trois ministères.

Il s'est avéré que l'État, le gouvernement, le président de la République ont opté pour démolir une tour de 32 500 m² de bureaux qui maintenant est parfaitement intégrée et insérée dans le paysage urbain et auprès des habitants puisqu'on connaît tous la ville de Malakoff avec ces petites maisons aux abords pour reconstruire un bâtiment en béton et en verre de 32 300 m² de bureaux. Les habitants et la ville de Malakoff se sont mobilisés. D'autres personnes se sont aussi mobilisées comme le Conseil régional de l'ordre des architectes qui rappelle aujourd'hui qu'il faut toujours privilégier la réhabilitation à la destruction et la reconstruction, surtout pour faire la même chose avec le même nombre de mètres carrés. Toutes les démarches, toutes les demandes de rendez-vous, toutes les demandes de rencontre et tous les courriers sont restés lettres mortes.

Nous nous mobilisons auprès de la ville de Malakoff et de ses habitants pour demander à l'État de revenir sur cette décision puisque, comme nous le savons, les déchets qui sont produits par le secteur du bâtiment sont responsables d'une très grande partie des émissions de CO2. Nous voulons absolument que l'État, propriétaire, comme il le fait d'ailleurs sur le site du Val-de-Grâce avec le même type de bâtiment et la même année de construction pour sa partie moderne, fasse le choix de réhabiliter ce bâtiment.

Nous demandons par ce vœu à la Première ministre de stopper le projet actuel ainsi que toute intervention sur la parcelle, puisque les travaux de désamiantage du bâtiment auraient commencé, et de réunir les ministres concernés, la mairie de Malakoff, la Ville de Paris et les représentants des habitants pour pouvoir revenir vers un projet qui soit respectueux des orientations urbaines des communes, car cela écrase tous les PLU démocratiquement élaboré et voté, de l'avis des habitants et que ce soit beaucoup plus vertueux cas d'un point de vue de l'environnement.

Nous avons rappelé dans le vœu les données budgétaires puisqu'il y a un coût supplémentaire de plusieurs dizaines de millions d'euros en cas de choix d'une démolition et d'une construction neuve. Donc c'est une aberration et surtout c'est un déni démocratique assez grave de ne jamais répondre aux courriers d'une maire, d'élus et d'habitants malgré les nombreuses demandes de rendez-vous pour élaborer les choses de manière différente.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous nous abstenons sur ce projet de vœu. Nous sommes bien sûr d'accord avec les arguments qui sont évoqués dans le projet de vœu. Une réhabilitation est toujours préférable à une démolition. C'est absolument évident sur le principe et cela a été rappelé par le Conseil national de l'ordre des architectes. Mais j'observe que, derrière cet argument, je n'ai pas les éléments techniques pour en juger et personne ne les a ici. Quand on lit ce que déclare le promoteur du projet, il dit que la question de la réhabilitation s'est posée, que le bâtiment est fortement amianté et que, si l'on avait voulu le réhabiliter, il ne restait que l'ossature du bâtiment. Je n'ai pas le dossier technique et je ne suis pas en mesure d'en juger. Je pense que, collectivement, nous n'en avons pas les moyens non plus.

Il y a cet argument sur la réhabilitation que vous placez au centre dans le vœu, mais en fait, j'observe que c'est quand l'État a décidé d'implanter les ministères sociaux à Malakoff que la mairie de Malakoff a un peu changé d'avis. Vous dites qu'il y a un dialogue qui n'est pas fructueux. Je trouve que c'est bien que les ministères sociaux viennent s'implanter à Malakoff à la place de cet immeuble horrible qui est vide. Il est peut-être illustratif du patrimoine des années 70, mais je n'y suis pas très sensible et on n'a pas les moyens techniques de prendre parti sur un débat entre architectes. Si cela se passait à Paris 14^e, on vous aurait demandé de la documentation et on l'aurait travaillée sérieusement, mais là, je ne sais pas.

M^{me} PETIT

Cela se passe sur le trottoir du 14^e arrondissement. On est voisins. On est dans une même métropole. C'est un bâtiment qui sera plus haut et qui fera un mur, car il n'aura pas du tout la même forme, donc c'est un débat sur son insertion urbaine.

Ensuite, il est démontré qu'il est possible de procéder au désamiantage tout en gardant la structure du bâtiment, puisque c'est ce qui va se faire sur la Tour Montparnasse et ce qui s'est fait aussi sur l'immeuble qui est Raymond Losserand de la même méthode de construction et de conception qui est Porte de Vanves. Ce que nous portons aujourd'hui est d'arrêter ce genre de choses. La réponse du promoteur n'est pas audible, puisque partout, cela se fait autrement.

Ensuite, c'est une manière de concevoir des projets en pensant que les ressources sont inépuisables. C'est très grave. Nous et la maire de Malakoff sommes très contents que les ministères arrivent. On ne remet pas du tout cela en question. Nous avons été reçus par le ministère parce qu'on a fait une manifestation. On n'a pas répondu à nos courriers. On a finalement été reçus par des conseillers du ministre. Les conseils du ministre de la Transition écologique nous ont dit que le ministre n'était pas

compétent justement. Quand on s'apprête à faire des projets qui produisent énormément de déchets et d'empreinte carbone supplémentaire, le ministre de la Transition écologique n'est pas compétent. C'était une réponse très bureaucratique du ministère. La Première ministre a répondu en deux lignes pour la deuxième fois en disant qu'elle transmettait à son ministre en charge des solidarités qui n'a toujours pas répondu au moindre courrier. Le ministre de la Transition écologique a organisé un grand colloque à La Défense pour la transition écologique en disant qu'il fallait arrêter de démolir et de construire des tours pour respecter l'environnement. Mais ce n'est pas comme s'ils étaient condamnés pour inaction climatique.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On maintient notre abstention. On a écouté attentivement votre argumentation. Si vous avez des éléments de dossier à transmettre aux élus sur ce projet, on est preneurs parce qu'effectivement, c'est limitrophe, cela nous concerne, mais on n'a pas les éléments techniques aujourd'hui pour arbitrer. Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Très bien. On passera les éléments techniques.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/173

– V14 2023 12 : Vœu présenté par Carine PETIT et les élu.es de la majorité municipale relatif à la réhabilitation de la tour INSEE (Malakoff)

Article unique : Le vœu est adopté.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 5
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2023 13 : Vœu présenté par Sinda Matmati et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen relatif à la massification de la collecte des biodéchets

M^{me} MATMATI

Je voulais vous présenter ainsi le vœu relatif à la massification de la collecte des biodéchets à Paris. En effet, la loi AGECE est active et prévoit donc la généralisation du tri à la source et de la collecte sélective des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Nous avons l'obligation en tant que collectivité de mettre à disposition de chaque Parisien et Parisienne une solution de collecte de ces biodéchets à moins de 250 m de son domicile. Par ailleurs, tous les établissements produisant des déchets alimentaires auront l'obligation de les trier et de les faire collecter. Il est important de noter que ces déchets alimentaires représentent 30 % de nos ordures ménagères qui sont actuellement incinérées.

La Ville déploie progressivement des dispositifs afin de répondre à cette exigence réglementaire. Nous allons voir sur le 14^e et sur d'autres arrondissements des bornes qui seront aux abords des marchés alimentaires et qui seront effectives 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et l'équipement des Trilib' sur la voie publique par des modules supplémentaires. Sur le 14^e arrondissement, on note que la soixantaine de composteurs en pieds d'immeuble et la bonne douzaine de composteurs des quartiers rencontrent un succès grandissant, mais sont très vite saturés, ce qui oblige à rechercher de nouveaux exutoires pour le compost mature et surtout de nouveaux emplacements. Nous déplorons la suppression de la

collecte en porte-à-porte des biodéchets pour les particuliers qui a été lancée en 2017 dans le 2^e et le 12^e arrondissement et depuis 2019 dans le 19^e arrondissement, notamment, et nous l'entendons, en raison de son coût jugé trop élevé au regard des volumes collectés.

D'un dernier point, sur les considérants, il est précisé que la Caisse des écoles du 14^e arrondissement reste en partie assez autonome sur la préparation de la généralisation de la collecte appuyée par la DASCO. Tout ce travail technique, logistique, humain demande un investissement assez élevé sans compter les coûts aussi engendrés. J'en profite pour remercier tout le travail effectué par la Caisse des écoles et la DASCO sur cette généralisation de la collecte.

Sur proposition, le vœu est émis pour que la Ville de Paris puisse venir équiper l'accompagnement de bornes supplémentaires plus légères que celles attendues sur les Trilib', ce qui va permettre un maillage des points d'apports volontaires sur le même modèle que celles installées sur les marchés alimentaires Mouton-Duvernet, Brune, Edgar Quinet, Villemain, ou sur le même modèle que celles qui ont été installées sur le quartier Montsouris Dareau et portées par le Collectif des Hyper Voisins avec l'opérateur Les Alchimistes.

Nous demandons aussi que la Ville de Paris puisse proposer une solution de collecte publique aux professionnels concernés au travers de contrats de redevances les biodéchets, comme ce qui se fait aujourd'hui sur les multi matériaux et les ordures ménagères donc des contrats de redevances effectifs et qu'une expérimentation puisse être menée d'ici fin 2023.

Nous demandons qu'on puisse continuer à accompagner la Caisse des écoles et celle du 14^e arrondissement, notamment pour faciliter l'accès à la formation du personnel et des élèves qui sont directement concernés.

Nous demandons aux directions DPE, CASPE, DASCO une étude technique pour la collecte en points d'apport volontaire aux abords des écoles pour que des expérimentations soient lancées et que ce soit effectif sur un maximum d'écoles de l'arrondissement ainsi que la création des protocoles permettant l'exploitation des sites de compostage par la Ville de Paris et l'utilisation du compost mature dans les parcs et les jardins du 14^e arrondissement.

M. GUENANEN

J'ai une petite remarque sur la méthode, puisque c'est un vœu qu'on se fait à nous-mêmes. Je pense qu'on aurait pu avoir d'autres moyens d'avancer sur certains sujets, surtout lorsqu'on parle de la question large des biodéchets qui est un sujet que porte la Maire de Paris depuis sa première mandature en tant que Maire de Paris, donc c'est un sujet qui est porté et sur lequel il y a beaucoup d'ambitions. Paris en commun rejoint l'ensemble des considérants et des points qui sont détaillés à l'exception d'un qui me semble beaucoup trop général et pas forcément rattaché au 14^e arrondissement qui est le dernier attendu, puisque la question de la collecte en porte-à-porte n'a pas été expérimentée dans le 14^e arrondissement.

Dans un souci de cohérence, on propose un amendement pour retirer le dernier attendu, et ainsi, si cet amendement est accepté, pouvoir voter ce vœu. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

On votera pour ce vœu. J'ai une proposition d'amendement alternative. J'entends bien l'argument sur le 14^e arrondissement, mais au lieu de supprimer ce dernier attendu, je trouve qu'on pourrait écrire « la collecte en porte-à-porte soit encouragée et expérimentée dans tous les arrondissements » plutôt que de supprimer purement et simplement le dernier alinéa. Il est certes ambitieux, mais on peut commencer à l'expérimenter partout en vue de sa généralisation. C'est une chose d'envisager la massification de la collecte des biodéchets. Il y a des jours où les habitants n'ont pas le temps d'aller porter leurs biodéchets, le verre, etc. L'idée qu'il y ait un service public de collecte et qui s'adresse à tous progressivement serait une très bonne idée.

M^{me} MATMATI

Cet amendement sera accepté. L'idée était que le 14^e puisse aussi bénéficier de cette expérimentation de collecte en porte-à-porte. C'était notre souhait quand cela a été lancé courant 2017 et renouvelé dans le 19^e en 2019.

Cette expérimentation aujourd'hui n'a pas porté des résultats encourageants pour pouvoir la déployer sur tout Paris, donc l'axe est plutôt de viser des points d'apport volontaires à l'échelle parisienne moyennant ce que je disais tout à l'heure sur les différentes solutions.

La vocation de cet attendu était vraiment de soutenir les confrères et les consœurs qui avaient lancé la démarche, qui ont travaillé sur ce projet et qui l'ont porté localement. Notre souhait était effectivement que cette collecte en porte-à-porte puisse perdurer du moins sur ces arrondissements au moins le temps d'une année supplémentaire pour pouvoir mobiliser le projet des points d'apports volontaires et surtout l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens afin qu'elle soit optimale. Cela a été fait dans deux arrondissements. Les résultats ne sont pas positifs pour pouvoir effectivement le déployer dans tous les arrondissements parisiens aussi pour une question de coût à la tonne. Aujourd'hui, ce qui est défini est que cela va être des points d'apports volontaires.

Mon point de vue personnel est qu'en tant que Parisiens et Parisiennes, on peut prendre le temps de trier nos déchets et de les déposer dans les bornes qui sont situées à moins de 250 m chez nous. L'objectif de ce travail est de déployer plusieurs bornes dans les différents quartiers.

M^{me} PETIT

Je propose de voter l'amendement. L'amendement proposé est de supprimer le dernier point. L'amendement est adopté. Je passe maintenant aux voix le vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/174

– V14 2023 13 : Vœu présenté par Sinda Matmati et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen relatif à la massification de la collecte des biodéchets

Article unique : Le vœu amendé est adopté.
Conseillers présents : 25 membres présents
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 5
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2023 14 : Vœu présenté par Sinda Matmati, les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen et les élu.e.s du groupe communiste et solidaire relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour accompagner la politique de réduction des déchets

M^{me} MATMATI

Ce vœu est relatif à la demande de renfort des moyens de nos divisions territoriales de la propreté pour accompagner notre politique de réduction des déchets.

Considérant l'ambition de la Ville de Paris en matière de réduction des déchets, l'engagement de l'exécutif parisien, le renforcement progressif de l'expertise en matière d'économie circulaire au sein de la Direction d'attractivité de l'emploi et de la Direction de la propreté et de l'eau au niveau parisien, ainsi que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui prévoit des mesures permettant d'anticiper la fin de vie des produits, l'engouement des Parisiens et des Parisiennes pour les points

d'apport volontaire des déchets alimentaires sur les marchés, le compostage, etc., l'urgence environnementale à réduire drastiquement la proportion de nos déchets collectés dans les ordures ménagères, sur proposition, on émet le vœu que la Ville de Paris puisse renforcer les moyens de la division territoriale et notamment celle du 14^e arrondissement pour accompagner cette politique de réduction des déchets afin d'assurer la pérennité de ces nouvelles pratiques et de ces nouvelles orientations et de pouvoir ainsi créer un poste à temps plein au sein de ces divisions territoriales de propreté donc permettant de favoriser l'autonomie et la montée en compétence de l'arrondissement notamment pour pouvoir développer et superviser des projets d'économie circulaire, de tris et de sensibilisation en partenariat avec le tissu économique, le tissu associatif et les citoyens locaux et de mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein même des directions déconcentrées donc sur l'accompagnement à la sortie du plastique à usage unique et jetable, la mise en place du système de consigne, etc.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je veux juste donner un scoop : c'est Colombe Brossel qui est adjointe à la Mairie de Paris en charge de la propreté et Madame Hidalgo qui est la Maire. Je crois que vous avez été élus ensemble. C'est un vœu que vous vous adressez à vous-même. C'est peut-être parce qu'il y a des discordances au sein de la majorité, auquel cas, expliquez-nous, on peut vous aider à trancher, mais ce n'est pas sûr.

On ne prendra pas part au vote sur ce vœu qui s'adresse à vous-même. Vous voulez plus d'effectifs pour la propreté dans le 14^e, c'est très bien. C'est vous qui êtes aux commandes pour l'instant.

M^{me} PETIT

On voit aussi que c'est un vœu qui normalement peut faire l'objet de propositions d'amendement au budget supplémentaire. Souvent, ce sont des vœux qui viennent de beaucoup de groupes différents de l'opposition comme de la majorité comme de tous les groupes de la majorité.

Que cela passe en Conseil d'arrondissement est plutôt une bonne chose puisque ce sont souvent des choses qui se discutent au niveau du Conseil de Paris, et là, on peut porter certaines demandes et certaines priorités. Je pense que c'est le sens d'un vœu clair, net et précis.

Je vous propose de passer au vote. En plus, dans le cadre du budget supplémentaire et de son élaboration ou du budget primitif de l'année prochaine, il sera peut-être intégré dans le budget, donc je trouve que c'est plutôt clair de le dire aussi au niveau de notre Conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/175

– **V14 2023 14 : Vœu présenté par Sinda Matmati, les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen et les élus du groupe communiste et solidaire relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propreté pour accompagner la politique de réduction des déchets**



Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	25 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	5

M^{me} PETIT

Je vous remercie d'avoir participé à toute cette séance. La prochaine séance de notre Conseil d'arrondissement aura lieu le 19 septembre prochain. D'ici là, nous aurons peut-être passé un bon été. Il n'y aura pas de CICA, donc nous nous retrouverons à 19 h 00 comme d'habitude.

La séance est levée à 22 h 58.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance